

# CAHIERS DU CENTRE DE GENEALOGIE PROTESTANTE

n°118 deuxième trimestre 2012

## SOMMAIRE

Sommaire.....	57
- Correspondance d'André Rivet avec Frédéric Spanheim et ses fils (suite) par Jean-Luc TULOT.....	58
- Portraits de famille aristocratiques alsaciennes protestantes, mis en vente à l'Hôtel Drouot (Compléments) par Thierry Du PASQUIER.....	80
- Les victimes nobles de la Saint-Barthélemy à Paris (24 août 1572) par Thierry DUPUY.....	85
- Compléments à la généalogie Chenevix par Thierry Du PASQUIER.....	92
- Etat des prisonnières détenues à la Tour de Constance en 1741 par Jean-Luc CHAPELIER.....	95
- Les Japy des artisans horlogers devenus de grands industriels par Marie MERGNAC.....	99
- Ascendance de Louis Schweitzer par Myriam PROVENCE.....	108

Aucune reproduction intégrale ou partielle des articles parus dans les cahiers ne peut être faite sans autorisation de la SHPF. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Cahier tiré à 180 exemplaires  
Dépôt légal : juin 2012  
Commission paritaire des publications et  
agences de presse: certificat d'inscription n°65.361  
Directeur de la publication :

Jean-Hugues CARBONNIER

Prix au numéro: 8,50 euros

**CORRESPONDANCE D'ANDRE RIVET  
AVEC FREDERIC SPANHEIM ET SES FILS  
(suite)**

**Juin 1645 – La Haye  
André Rivet  
à Monsieur Spanheim à Leyde**

*Monsieur & très honoré frère,*

*N'ayant rien eu de vous depuis quelques jours, j'ay creu que vous aviez faict quelque voyage, néantmoins j'apprends que vous estiez à Leyden. J'avoy attendu le retour de la lettre de Monsieur Bisterfeld pour escrire à Amsterdam pour ne point perdre temps en cette haste.*

*Je vous envoie les nouvelles d'Angleterre, la response de M. de Croÿ et la lettre de M. Drelincourt en laquelle vous verrez l'estast que font des ordres du Synode national ceux qui veulent introduire des nouvelles doctrines, & combien le semy pelagianisme est enraciné ès cœurs de plusieurs.*

*Vous verrez aussi la défection de Mademoiselle la duchesse de Rohan<sup>1</sup> et je vous envoie aussi le blanc de l'escrit que Monsieur Daillé<sup>2</sup> .... (la fin de la lettre manque).*

BSB Munich, Clm 10383/35

---

<sup>1</sup> Marguerite de Rohan, fille d'Henri II de Rohan et de Marguerite de Béthune, avait abjuré pour épouser le 23 mai 1645 en l'hôtel de Sully, Henri de Chabot, événement qui permet de situer cette lettre dont la fin manque. André Pineau signale cet événement dans sa lettre du 27 mai 1645 à son oncle. Sur la personnalité de Marguerite de Rohan, cf. Philippine de ROHAN-CHABOT, *Vivre sa foi au XVIIe siècle : l'exemple des dames de Rohan*, Mémoire, Paris X Nanterre, 1996.

<sup>2</sup> Jean Daillé (1594-1670), originaire de Châtelleraut, une autre figure de premier plan de l'Eglise de Charenton, un partisan d'Amyraut.

**10 novembre 1645 – La Haye**  
**André Rivet**  
**à Monsieur Spanheim à Leyde**

*Monsieur & très honoré frère,*

*Ce mot est pour vous dire que je reçeu hier au soir vostre paquet & vous en remercier & du soin que vous prenez de ce petit escrit. Je sçay bien que la plus part des imprimeurs négligent les conseillers, & retiennent les fautes. J'en ai remarqué trois ou quatre desquelles je feray un errata avec les autres à vérifier qu'ilz adresseront. Pour la Semper veritas, je sçay bien que vostre que la response à la chose est très ferme, mais je regarday seulement que cette clause est cum convico loquar, ne regardoit pas la chose, mais le mot ; combien qu'il soit vray qu'il parle de blande indulgentia potram quo frigeret faut naton. Un petit mot en l'errata peut remédier à cela. Il sera mal-aisé quand je pense aux préfaces, et à ce qui reste que vostre livre sorte devant la fin de l'année.*

*Je vous prie faire dire à Monsieur Carré<sup>3</sup> qu'il peut venir samedy demain, chez Madame Braconnier en la rue du Marché aux tombes, & qu'il y trouvera sa chambre preste, & pourra apporter avec luy ses hardes & livres.*

*Item à Jehan Gillot, que ma femme le prie de commender chez Grandmaison un bonnet de laine blanche d'homme qui ait des oreilles, & soit doublé. Excusez, je vous prie, pour ce que Jehan Gillot ne sçait pas lire, si je vous demande que l'un de vos enfans luy donne cet advis.*

*Pour nouvelles, dès lundy le conte Guillaume G. de Frise<sup>4</sup> avec sept régimens, Wallons, Frisons, Flamands, 2 régimens de cavalerie, Machaut & Harsolle, ix demi canons, x petites pièces pour aller attaquer le Merwart de S. Marc entre le Sas de Hulst & délivrer Axxle de cette espine. Du succès quand nous l'aurons, je vous en feray part & de ce que nous aurons demain, Dieu aidant<sup>5</sup>.*

---

<sup>3</sup> Il s'agit probablement de Jean Carré, venu de France qui appartenait peut-être à la famille de ce nom de Châtellerault, qui fut élu le 11 septembre 1645 second pasteur de l'Eglise wallonne de La Haye en remplacement d'Olivier de Rapéhélis démissionnaire. Il sera installé le 28 janvier 1646. Il y restera en fonction 51 ans. Il mourra le 12 mai 1697, âgé de 77 à 78 ans. Ferdinand-Henri GAGNEBIN, « Liste des Eglises Wallonnes des Pays-Bas et des pasteurs qui les ont desservies », *Bulletin de la Commission pour l'Histoire des Eglises Wallonnes*, tome troisième, Martinus Nijhoff, La Haye, 1888, p. 52.

<sup>4</sup> En fait Guillaume-Frédéric de Nassau, comte de Nassau-Dietz, stathouder de Frise.

<sup>5</sup> Hulst capitula le 4 novembre entre les mains de Frédéric-Henri de Nassau après un siège de 28 jours. Après la prise du Sas de Gand en 1644, la prise de Hulst permettait aux néerlandais de contrôler la bande de territoire au sud de l'Escaut occidental (Westerschelde), connue comme étant le pays de Waes et qui est depuis désignée comme la Flandre néerlandaise.

*J'ay receu une lettre de Monsieur Buxtorf<sup>6</sup> sur ses bons desseins & intentions. Pour la pureté des origines & l'antiquité des poincts, il me dit vous avoir escrit plus amplement & que vous m'en communiquerez. Je ne sçay si les traictés de Monsieur Cappel s'impriment. Il sera besoin qu'il le voye. Il me mande que toute leur académie approuve que vous respondiez à M. Amyraut. Dieu vous y veuille de plus en plus fortifier, & vous conserver avec tout les vostres en l'estat prospère que vous désire,*

*Monsieur & très honoré frère,*

*Vostre très humble & très  
affectionné frère & serviteur.*

*André Rivet*

*De La Haye, le 10 novembre 1645.*

BSB Munich, Clm 10383/45

---

Au début de l'année 1646, Frédéric Spanheim publia ses *Exercitationes de gratia universalis* en trois volumes comptant plus de 2.600 pages destinées à donner le coup de grâce à Amyraut et ses théories. Le livre fut disponible à Paris à la fin du mois d'avril.

Au mois de juillet se produisit un changement dans la condition d'André Rivet. Ce mois Frédéric-Henri de Nassau le nomma curateur de l'Ecole illustre qu'il avait fondé à Bréda et au mois d'octobre Rivet dut quitter La Haye avec sa femme et sa nièce pour y exercer cette fonction. Cet éloignement de La Haye ralentit le nombre de ses échanges avec ses correspondants.

Pendant l'été un personnage de poids intervint dans la controverse opposant les frères Rivet à Moïse Amyraut : la duchesse de La Trémoille, Marie de La Tour d'Auvergne. Elle n'était pas revenue à Thouars depuis plusieurs années et y vint pour l'inauguration du nouveau temple qu'elle y avait fait édifier. A cette occasion, elle invita Moïse Amyraut à prêcher dans le nouveau temple et à sa requête manifesta à Rivet son grand déplaisir de leur mésintelligence dans une lettre qui n'est hélas pas parvenue à nous<sup>7</sup>. Pour se justifier, André Rivet lui écrivit le 27 août 1646 une longue lettre dont une copie est conservée à la Bibliothèque de l'Université de Leyde<sup>8</sup>.

---

<sup>6</sup> Johannes Buxtorf fils (1599-1664). La lettre dont fait état Rivet doit être la lettre que Buxtorf fils lui adressa de Bâle le 1<sup>er</sup> septembre 1645 (BU Leyde, BPL 285/107).

<sup>7</sup> André Rivet fait état de cette lettre dans sa lettre à Claude Sarrau du 27 août 1646 : « J'ay reçu une longue et très honneste lettre de Madame la duchesse de La Trémoille sur les discours que luy a faicts Monsieur Amyraut à mon égard. Je luy ai fait une ample response sur cela et représenté que ce n'est pas moy qui trouble Israël ; et que les paroles de déférence pour moy desquelles on a esté large envers elle, ne sont pas conformes aux lettres patentes, qui ont couru dans Paris, mais mon intérêt ne m'est rien, et quoy qu'on die ou qu'on estime, je n'ay point de passion personnelle. Dieu cognoist mon cœur » *Correspondance intégrale Rivet- Sarrau*, tome III, p. 483.

<sup>8</sup> B. U. Leyde, BPL 290/41-43.

**23 février 1646 – La Haye**  
**André Rivet**  
**à Monsieur Spanheim à Leyde**

*Monsieur & très honoré frère,*

*J'ay trouvé ici beaucoup de bruit et de mécontentement sur la dernière procédure contre les privilèges & l'honneur de l'Académie et je voy que tous les principaux jugent qu'on l'en doibt faire relever par l'autorité de Messieurs les Estats de Hollande ; Leurs Altesses particulièrement qui blasment fort l'auteur ou fauteur de cette nouveauté, & trouvent estrange que l'Académie se soit laissée porter à cette submission entreprise sans ordre de l'Estat. Son Altesse m'a dit qu'il aidera l'Académie à l'en relever en tout ce qu'il pourra, & est d'avis qu'on le fasse au plus tost et que ceux qui viendront pour cela s'adressent à elle, & qu'elle leur donnera ses avis, & son crédit, & a bien voulu que j'en assure les intéressés. Vous en communiquerez donques avec ceux qui y doibvent & veulent penser, sans parler de moy en public, & lors qu'ilz seront ici je leur aideray tant que je pourray, afin qu'on ne hante plus Curatoris egens Academia prodige fame. Quelques uns en ont ici des copies. Je voudroy en avoir une pour la faire vois à Son Altesse. Si je reçois demain quelque chose de mérite, je vous en feray part, Dieu aidant, et attendray de vos nouvelles.*

*J'ay envoyé en Angleterre et en France quelques copies du recueil De imputatione. Je prie Monsieur Richter de m'en envoyer encore douze, que je payeray à Lawik au prix des libraires. J'espère que vous en aurez donné un Monsieur de Saumaise. Vous me conterez la relieure des six, s'il vous plaist, & si vous jugez encore quelques autres ausquels on en doibt donner. M. Richter par vostre ordre en prendra le soin, & j'en compteray avec luy.*

*Ma femme & moy vous saluons très humblement avec remerciement très affectueux de vostre bonne chère ; & je suis toujours,*

*Monsieur & très honoré frère,*

*Vostre très humble et très  
affectionné frère et serviteur.*

*André Rivet*

*De La Haye, le 23 febvrier 1646.*

*Je vous prie que quelqu'un des vostre rende l'incluse à Monsieur du Bordieu.*

BSB Munich, Clm 10383/47

**19 mai 1646 – La Haye**  
**André Rivet**  
**à Monsieur Spanheim à Leyde**

*Monsieur & très honoré frère,*

*Ce matin, est parti Monsieur de Laët qui s'est chargé du mémoire d'Angleterre pour Monsieur de Saumaise & vous. Il se hastoit tellement que je n'ay peu vous escrire. J'ay reçu lettres de Paris par lesquelles j'apprens que le manuscrit de mon frère est en chemin par un jeune gentilhomme qui revient à Delft, tellement que j'espère l'avoir bien tost.*

*Monsieur Sarrau ne me dit un seul mot de nos hypothétiques. Il me mande que Monsieur de Buillon a enfin fait son accord<sup>9</sup>, & qu'on luy donne pour Sedan le duché d'Albret et le comté de Château-Thierry, avec qualité de dernier prince, qu'on a envoyé à Rome cet accord pour le luy faire ratifier. Que les Princes disent qu'ilz ne le recognoistront point en cette qualité, puis que le Roy ne peut point faire de Princes qui doibvent naistre telz. Il y aura encore quelque accroche.*

*Hier, j'entretins au long Monsieur de Berrer que je trouvoy très courtois & raisonnable. Il a beaucoup d'inclination pour Monsieur L'Empereur, en laquelle je le confirmay, & luy parlay de Monsieur Buxtorf qui fit une ouverture qui luy fut très agréable. Je recognu qu'on luy a parlé de M. Clopenburg<sup>10</sup>, & croy que cela vient de Monsieur Cabillau<sup>11</sup>. Je luy dis qu'il estoit homme docte, mais qu'on ne le tenoit pas pour didactique, et qu'autrefois on y avoit trouvé des difficultez mesme pour la régence du collège. Vous mesnagerez cela selon vostre discretion.*

---

<sup>9</sup> Lettre de Claude Sarrau à Rivet du 11 mai 1644 : « L'accord de M. de Bouillon est fait. Le Roy lui donne pour Sedan le duché d'Albret et le comté de Chasteau-Thierry avec rang de dernier Prince » (*Correspondance Rivet-Sarrau*, tome III, p. 405). Anne d'Autriche devenue régente contrairement à ce qu'escomptait le duc de Bouillon refusa de lui restituer Sedan et lui proposa cette transaction qui éloignait ce dangereux troublion de la frontière des Pays-Bas espagnols.

<sup>10</sup> Johannes Cloppenburg (1592-1652) était professeur à Harderwijk.

<sup>11</sup> Johannes Cabeljauw (1600-1652) dit Cabelavius, un juriste néerlandais, professeur de droit à l'Athénée illustre d'Amsterdam. Ses dernières années s'écoulèrent en Suède.

*Monsieur de Saumaise et Monsieur Golius luy sont en grande considération. Il sera bon de les préparer. Il me dit que pour le voyage de Leyden, ilz attendront la commodité & la sommation de ceux de la ville. Ma femme, sa niepce<sup>12</sup> & moy vous baisons très humblement les mains & à Mademoyselle, & je suis,*

*Monsieur & très honoré frère,*

*Vostre très humble & très  
affectionné serviteur.*

*André Rivet*

*De La Haye, le 19 may 1646.*

BSB Munich, Clm 10383/46

---

**25 août 1646 – La Haye  
André Rivet  
à Monsieur Spanheim à Leyde**

*Monsieur & très honoré frère,*

*Monsieur Bornius<sup>13</sup> a esté présent à la réception de mon paquet et vous porte toutes mes lettres que j'ay leues à la haste. Je vous prie me renvoyer le tout par luy mesme et me donner vostre advis sur ma response à Madame la duchesse de La Trémoille<sup>14</sup> qui a esté prévenue par Monsieur Amyraut, duquel la mauvaise foy paroist partout, et cette bonne princesse ne sçait pas tout, ne voyant que par les déguisemens de ces Messieurs. Je tascheray de luy respondre avec déférence et fermeté<sup>15</sup>. Vous verrez que Monsieur Sarrau nous qualifie*

---

<sup>12</sup> Marie du Moulin (1614-1699), fille de Pierre du Moulin et de sa première épouse Marie Colignon, après la mort de ses cousins des Guyots et André Rivet, elle alla en 1633 à La Haye vivre auprès de son oncle André Rivet et de sa tante Marie du Moulin pour leur tenir compagnie. A la mort de sa tante, elle revint à Sedan. En 1683, elle se retira aux Provinces-Unies où la princesse d'Orange lui confia la direction de la maison des dames françaises de Haarlem, institution destinée à accueillir des femmes réfugiées isolées, de bonnes familles aux ressources réduites. Dans les dernières années de sa vie, elle vécut à La Haye où elle mourut le 3 mars 1699. Lettrée, Marie du Moulin connaissait le latin, le grec et l'hébreu. Ses lettres attestent sa puissance de raisonnement et ses qualités d'exposition. Elle rédigea les dernières heures de son oncle André Rivet et de son père ainsi qu'un traité sur l'éducation des enfants publié en 1679 à Amsterdam. Elisabeth LABROUSSE, « Marie du Moulin éducatrice », *BSHPPF*, tome 139, avril-mai-juin 1993, p. 255-268.

<sup>13</sup> Henricus Bornius (1617-1675) était un professeur de l'Ecole illustre de Breda.

<sup>14</sup> Marie de La Tour d'Auvergne (1601-1665), 3<sup>e</sup> duchesse de Thouars, « la reine des Huguenottes » était entrée avec fracas dans la querelle en adressant une longue lettre très ferme à André Rivet.

<sup>15</sup> Une copie de la réponse que Rivet adressa le 27 août 1646 à la duchesse de La Trémoille est conservée à la B. U. de Leyde à la cote BPL 290/41-43.

*ennemis du dedans, opposez à Petau et Courcelles<sup>16</sup>. Que peut-on attendre de modéré de ces gens là.*

*Je tascheray mardi, ne le pouvant plus tost, d'aller conférer avec vous, & voir Monsieur de Saumaise, & je vous prie sçavoir de Monsieur du Bordieu<sup>17</sup>, s'il pourra travailler sur moy quelques heures du matin & de l'après-disnée, car cela estant je me trouveray là, Dieu aidant, à huit heures. Et cependant remettray nos discours à ce temps là.*

*Vous saluant très-humblement avec Madamoyselle de la part de ma femme et niepce, fort affligés de la mort de son petit Jurieu<sup>18</sup>, mais il est heureux d'estre ravi en un si déplorable temps. Dieu consolera le Père. Je le prie pour vostre prospérité & santé, & suis,*

*Monsieur & très honoré frère,*

*Vostre très humble et très  
affectionné frère et serviteur.*

*André Rivet*

*De La Haye, le 25 aoust 1646.*

*Je vous prie recommander le paquet du docteur du Moulin à Monsieur Nuuheesius.*

BSB Munich, Clm 10383/48

---

<sup>16</sup> Sarrau avait utilisé cette expression d'« ennemis du dedans » concernant Rivet et Spanheim, dans sa lettre du 17 août 1646 à Rivet que celui-ci avait transmis à Spanheim (Correspondance Rivet-Sarrau, tome III, p. 476). Le jésuite Denis Petau et l'arminien Etienne de Courcelles (1586-1659), professeur à l'Athénée illustre d'Amsterdam, avaient attaqués Amyraut sur son ouvrage *Doctrinae Joannis Calvinii de absoluto reprobationis decreto*. Dans sa lettre du 27 août 1646 à Sarrau, Rivet ne manqua pas de faire état à celui-ci de la réponse que Spanheim lui avait adressée dès le 21 août : « Monsieur Sarrau oublie toute équité envers moy, et s'intéresse si hautement pour mon Antagonisme, comme je l'apprens de divers lieux, que je ne sçauroy attendre des procédures plus violentes d'un homme que j'auroy offensé au dernier degré, au lieu qu'il n'a reçu de moy que des déférences et des respects. Je suis au reste beaucoup plus aise que mon Antagoniste me suive *κατα ποδα* que de voir des coups tirés en l'air, et nous verrons qui joindra plus *ad lineam*. Je le suivray de près, Dieu aidant, et le traicteray comme il en usera envers moy, estant persuadé qu'il se trouvera enferré, et qu'il n'y a point de subtilité assez forte pour le desgager » (Correspondance Rivet-Sarrau, tome III, p. 482-483).

<sup>17</sup> Le peintre Pierre du Bourdieu qui exerçait à Leyde était le fils de Philippe du Bourdieu et de Michelle Maulevault. Philippe du Bourdieu avait été pour le duc de La Trémoille commandant du château et gouverneur de l'Ile-Bouchard près de Chinon jusqu'à celui-ci céda cette terre en 1629 au cardinal de Richelieu. Idelette ARDOUIN-WEISS, "Ministres et fidèles de l'Eglise réformée de l'Ile-Bouchard et de son annexe Chinon aux XVIe et XVIIe siècles", *BSHPPF*, tome 136, avril-juin 1990, p. 172-173.

<sup>18</sup> Syméon Jurieu, né en 1636, fils aîné de Daniel Jurieu, le ministre de Mer, et de sa sœur Esther du Moulin, qu'elle élevait à la suite du décès de sa sœur le 27 novembre 1638. Son frère, cadet Pierre, né en 1637, sera une des principales figure du protestantisme français dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

**21 décembre 1646 – Breda**  
**André Rivet**  
**à Monsieur Spanheim à Leyde**

*Monsieur & très honoré frère,*

*Je viens de recevoir de La Haye un paquet auquel j'ay trouvé deux lettres de Monsieur Vincent<sup>19</sup>, l'une pour vous, l'autre pour moy. Et pour ce qu'il me tesmoigne désirer que vous voyiez ce qu'il m'escrit touchant les synodes. Je la vous envoie aussi.*

*J'en ai eu de Monsieur le conseiller Morin de Bordeaux, au bout desquelles Monsieur Sarrau met un mot de sa main pour m'asseurer de son service. On m'a aussi adressée les incluses pour Monsieur de Pontignac que je vous prie luy faire rendre avec ce mot que j'ay adjouste. Ce que mon filz<sup>20</sup> m'escrit d'Angleterre & que vous aurez veu, me fait appréhender beaucoup de mal, principalement si la mauvaise intelligence se jette entre les deux nations.*

*Je suis d'hier seulement délivré de massons et charpentier. Ma bibliothèque est en ordre, mais non encore tel que ma mémoire locale soit bien confirmée. J'ay une chambre auprès pour vous recevoir, quand vous nous ferez l'honneur de nous venir voir, ce que j'attendray au printemps.*

*J'apprens par une lettre de Monsieur de Willem<sup>21</sup> que Monsieur L'Empereur<sup>22</sup> est fait professeur en Théologie. Il faut à présent qu'il aide à faire appeler Monsieur Buxtorf, & ce sera un bon acquest pour l'Académie de Leyden où il pourra aussi aider à la théologie. Je sçay bien que vous ne vous endormirez pas sur cela & j'en escriray à quelqu'un à La Haye.*

---

<sup>19</sup> Philippe Vincent (1596-1651), fils d'un pasteur de Saumur, avait débuté sa carrière pastorale au service des La Trémoille en 1620 en leur baronnie de L'Isle-Bouchard, puis en 1624 trouvant cette église trop petite pour satisfaire ses ambitions, avec la protection de la duchesse douairière de La Trémoille, qui jugea l'intérêt d'avoir un homme à elle à La Rochelle, il en devint pasteur. Il fut en 1628, l'un des négociateurs de la reddition de la ville et de ce fait continua à jouer un rôle prépondérant dans cette Eglise. Dans un premier temps, il avait soutenu Amyraut, mais rompit avec celui-ci lorsqu'Amyraut, pour remercier la 3<sup>e</sup> duchesse de La Trémoille de son appui, dans un des ses ouvrages critiqua la résistance des Rohan et des Rochelais contre le Roi.

<sup>20</sup> Frédéric Rivet, né en 1617, le plus jeune fils d'André Rivet, qui était à Londres le secrétaire de d'Albert Joachimi, l'ambassadeur ordinaire des Etats-Généraux des Provinces-Unies en Angleterre. A la suite de la mort en 1647 de son frère aîné Claude, à la demande de son père, il revint en 1648 à La Haye. Après avoir végété quelques temps dans des emplois subalternes, Frédéric Rivet devint le secrétaire de la princesse douairière d'Orange, Amélie de Solms. Il épousa en 1651 Maria Walter qui lui donna six enfants. La date de son décès est inconnue.

<sup>21</sup> David de Willem (1588-1658), beau-frère d'Huygens, était un conseiller de Frédéric-Henri de Nassau.

<sup>22</sup> Constantin L'Empereur (1591-1648) était jusqu'alors professeur en langues orientales à l'université de Leyde.

*Vous verrez ce que me dit Monsieur Vincent touchant Monsieur Morus<sup>23</sup>. Je luy ai desjà mandé que vous n'entretenez aucune sensibilité, mais que la cognoissance que vous avez du personnage, vous faict craindre qu'en ces doctrines le More ne change point ses taches. Autrement, je l'assure que je n'ay rien contre luy. Je désire qu'il demeure là & qu'il y employe bien ses dons.*

*Je suis pressé du bateau<sup>24</sup>. Pour ne perdre l'occasion, je n'adjouste rien à ce que j'ay escrit il y a trois jours à Monsieur de Saumaise, & vous prie l'assurant de mon très humble service, & tous les amis de delà, me croire,*

*Monsieur & très honoré frère,*

*Vostre très humble & très  
affectionné frère et serviteur.  
André Rivet*

*De ~~La Hay~~ Breda, le 21 décembre 1646.*

*Je vous prie de saluer de ma part Messieurs les Elzevirs & leur dire que j'attens les feuilles de la vie de Monsieur du Plessis que leurs amis de Paris & les miens me prient de les advertir qu'on se plaint de leur correction en Latin & en François, & que cela leur fais tort, leurs impressions estans d'ailleurs fort recherchées. On sollicite fort ce qu'ils ont de Monsieur du Plessis & qu'ilz fassent diligence.*

*Je vous prie aussi faire dire à Monsieur du Bordieu qu'il m'envoye mon pourtraict par la première & plus seur occasion. Pour celuy de sa commère, il le gardera tant qu'il luy plaira.*

*Vous m'obligerez de féliciter de ma part Monsieur L'Empereur pour sa promotion.*

*J'escris si à la haste que je n'ay pas le temps de satisfaire à tous mes amis.*

BSB Munich, Clm 10383/49

---

<sup>23</sup> Cette lettre de Philippe Vincent à André Rivet n'est pas conservée. Alexandre Morus (1616-1670), successeur de Spanheim à l'académie de Genève, était entre autres choses suspecté d'adhérer aux nouveautés de Saumur. L'opposition lui venait principalement de la Vénérable Compagnie alors que le Conseil de la Cité le protégea longtemps. Après un bref passage aux Provinces Unies à Middelbourg et Amsterdam, Alexandre Morus devint en 1659 pasteur à Charenton où il eut à faire face à l'hostilité de Mme de Turenne, de Mlle de Bouillon, de Mlle de La Suze, de membres du consistoire et aussi de Daillé père et fils (en raison probables pour ses derniers de ses talents oratoires qui leur portaient ombrage (?), la protection de la duchesse de La Trémoille lui permis de conserver sa place à Charenton.

<sup>24</sup> Si de nos jours Breda est à 89 km de Leyde, au XVIIe siècle les relations étaient tributaires de la batellerie.

**27 janvier 1647 – Breda**  
**André Rivet**  
**à Monsieur Spanheim à Leyde**

*Monsieur & très honoré frère,*

*Une occasion pressée et impourveue ne me donne moyen que de vous faire courte response. Néanmoins, je la prends au pied pour vous envoyer les incluses & vous remercier très humblement de vos charitables offices, comme moy & les miens. Dieu m'a faict la grâce parmi ses visitations de prendre tout de sa main, comme favorable & faisant coopérer toutes ses espreuves & châtimens au au bien de ceux qui l'aiment<sup>25</sup>. C'est le troisième fils, depuis que je suis en ce païs, qui passe devant moy<sup>26</sup>. Il m'en reste un seul pour tant qu'il luy plaira et ce qu'a laissé le défunt qui a besoin de mon soin. J'attens le fils pour tascher à luy donner de bonnes instructions tant qu'il plaira au Seigneur me laisser au monde. Pour celui qui est retiré arriere du mal de coulpe & comme je me promets de peine, je croy que c'est son bien, & le bien de ses enfans, & à moy décharge d'une crainte perpétuelle d'égaremens veu cette humeur brusque & estourdie, laquelle Dieu a arrêté en sa miséricorde, son nom soit béni en tout.*

*J'ay leu la lettre de Monsieur Zwinger<sup>27</sup> avec beaucoup de contentement. Je vous prie l'assurer de ma sincère affection & humble service. J'en ai receu une de mon frère qui me prie de vous assurer du sien. Il me dit que Monsieur Vincent ne peut se fier ès paroles de Monsieur de Croÿ, lequel il a remarqué se laisse emporter à tout vent, sinon qu'il escrira à bon escient comme il promet. Il me dict aussi que Messieurs Pictet<sup>28</sup> et Léger<sup>29</sup> luy mandent*

---

<sup>25</sup> Claude Rivet, second fils de Rivet, est décédé le samedi 19 ou le dimanche 20 janvier 1647, ce qui fait présumer que cette lettre non datée fut écrite le dimanche 27 janvier 1647.

<sup>26</sup> Samuel, le fils aîné d'André Rivet, est décédé de maladie le 19 septembre 1629 alors qu'il allait être pourvu de l'Eglise de Melle et André son troisième fils, qui était soldat, est décédé en 1633 d'une blessure reçue lors du siège de Maastricht.

<sup>27</sup> Théodore Zwinger (1597-1654) pasteur et professeur de théologie à Bâle.

<sup>28</sup> Jérémie Pictet appartenait à une famille originaire de Neydens dans le Pays de Gex qui en 1474 avait été admise dans la bourgeoisie de Genève. Ses membres gravirent rapidement les échelons de la carrière politique dans le gouvernement de la République. La première présence d'un membre de cette famille au Grand Conseil remonte à 1559 et au petit Conseil en 1575. Jérémie Pictet, né le 26 mai 1613, était le fils de Jacques Pictet et de Pernette Caille. Il fit ses études à Genève et les paracheva par un séjour à Leyde où il fut l'élève d'André Rivet. Il échangea avec celui-ci entre le 27 septembre 1637 et le 3 juillet 1650 une douzaine de lettres. Jérémie Pictet débuta sa carrière pastorale en 1639 à Sacconnex dans le Pays de Gex et la poursuivit en 1644 à Genève. Il épousa en 1640 Judith Dupuis. Il mourut à Genève le 6 juin 1669. Jean-Daniel CANDAU, *Histoire de la famille PICTET, 1474-1974*, Genève, 2 vol, 1974.

<sup>29</sup> Antoine Leger (1594-1661) originaire de Villesèche dans les vallées vaudoises du Piémont, avait fait ses études de théologie à Genève (1618) et à Leyde (1624) où il se lia avec André Rivet. Il débuta en 1626, sa carrière pastorale à Villesèche, sa ville natale. De 1628 à 1637, il fut chapelain de l'ambassade de Hollande à Constantinople et de 1637 à 1643 pasteur de Saint-Jean. Menacé de mort, il se réfugia à Genève où il devint pasteur de l'Eglise italienne de la ville. Il fut nommé pasteur de Genève en 1645. La même année il devint professeur de théologie et de grec à l'Académie puis en

qu'ilz sçavent que Monsieur Amyraut a quitté le dessein de vous suivre pied à pied, & faict une response générale. Je ne sçay ce qui en est<sup>30</sup>. J'ay eu un mot de Monsieur Sarrau<sup>31</sup> qui desja donne cause gagnée à Monsieur Cappel contre Monsieur Buxtorf par le jugement de tous les doctes, pour ce que cette cause est deschirée. Cet homme est extrêmement partial pour Saumur & tout ce qui en vient. Et sur cela, je ne luy respondray pas un mot<sup>32</sup>.

Je vous prie rendre à Monsieur de Saumaise le paquet qui vient de Munster ; ce sont les Diatribes de Monsieur Godefroy. Il m'excusera si je ne luy escri pur cette heure. Je luy feray mes très-humbles remerciemens à la prochaine occasion. J'ay veu les abbois de cet yvrogne Marius. La ruade asinine qu'il me donne ne me blesse point. Je ne sçay si Monsieur de Saumaise prendra la peine deluy donner un coup d'estrille. Ma femme se trouve fort en'heumée. Au reste, nous sommes en santé grâce à Dieu, auquel je vous recommande & tous nos amis, et suis de tout mon cœur.

Monsieur & très honoré frère,

Vostre très humble & très  
affectionné frère et serviteur.

André Rivet

De Breda, le dimanche 10  
à 12 heures après le premier presche 1647.

J'attens de vous nouvelles du Rectorset. Je ne sçay ce qui se sera passé, mais je vous avoy recommandé il y a dix jours à Madame la Princesse en cas de nomination.

BSB Munich, Clm 10383/50

---

1654 d'hébreu. La correspondance qu'il entretint avec Rivet compte une quarantaine de lettres écrites entre le 22 août 1628 et le 13 juillet 1649. B. U. Leyde, BPL 2211c.

<sup>30</sup> Ces deux phrases sont citées par F. P. Van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur, 1635-1650*, *op. cit.*, p. 332, note 11.

<sup>31</sup> Par ce mot du 18 janvier 1647, Sarrau informe Rivet qu'il « a veu le commencement du livre de M. Buxtorf contre *l'Arcanum* de M. Cappel ; il attend [Cappel] quelque MS de Constantinople pour en tirer de nouvelles preuves. C'est un procès qu'il [Buxtorf] perdra par tout et sa pene est desia perdue de deçà où ceux qu'il a voulu prévenir lui ont escrit qu'il pouvoit mieux employer son temps qu'en défendant une cause désespérée et abandonnée de tout le monde ». Correspondance de Sarrau à Rivet, tome III, p. 499.

<sup>32</sup> Remarque notée par F. P. Van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur, 1635-1650*, *op. cit.*, p. 270, note 43.

8 mars 1647 – Breda  
André Rivet  
à Monsieur Spanheim à Leyde

*Monsieur & très honoré frère,*

*Je receu hier le paquet des feuilles de Monsieur Elzevir & les en remercie. Il a demeuré longtemps en chemin, mais j'espère que doresnavant les eaux estant ouvertes, nos lettres iront plus viste. Je vous ai adressé un autre paquet par Monsieur Carré, que j'espère que vous aurez bien reçu. Je vous envoie la lettre de Monsieur Rouff<sup>33</sup> qui est fort bonne & moenue.*

*Je loue Dieu journellement du bon accueil que vostre labeur trouve partout & au grand fruit qu'il fait. Je vous envoie une lettre de Monsieur Bouteroue<sup>34</sup> qui a esté plusieurs mois en chemin. Elle me fuct renduë hier venant de Rotterdam, et la lettre du jeune homme nommé Livasche, qui me l'adressoit, estoit de six semaines. Par celle qu'il m'escrit, j'apprens avec joye ce qu'il me dict qu'en tout le Daulphiné il n'y a pas un seul qui ne rejette à ces opinions que la vanité, l'ambition ont enfantées. Ce sont ses mots. Item qu'il a eu une grande joye de voir dans vos exquis escrit ces nouveutez pernicieuses si puissamment accablées & abbatuës, qu'il ne pense pas qu'elles se puissent jamais relever. J'ay reçu une lettre de mon frère, lequel, nonobstant sa goûté à une main, a pris la peine de me copier les extraicts de Montauban & La Rochelle, que je vous envoie. Tout cela vous doit donner grande joye & courage de sentir une telle bénédiction sur vostre labeur, laquelle j'espère encore plus grande tant plus on le pèsera bien & ne croy pas que l'orgueil des novateurs ne soit confus & confondu.*

*J'approuve ce que vous avez conseillé à Monsieur Elzevir pour l'index, mais il ne faut pas oublier l'errata par ce qu'il y a quelques fautes qui altèront le sens. Pour les mémoires, Monsieur Conrart<sup>35</sup> m'escrit qu'on ne désire pas qu'on y adjouste rien que ce qui estoit en la copie. Ayant veu là plusieurs lettres qui ne valioient pas plusieurs de celles que j'avois receuës de luy. J'ay copié de ma main celles qui estoient de la sienne et les ai insérées en leur temps, et coté celles qui estoient d'autre main, n'en ayant mise aucune qui puisse nuire à personne. Néanmoins pour qu'on n'en désire publier d'autres que celles qui y sont tirées de son registre, je vous prieray de passer la plume sur celles qui sont copiées en marge et les rayer,*

---

<sup>33</sup> Alexandre Routh (1593-1650), originaire du Pays de Gex, était ministre à Lyon depuis 1624, après avoir débuté sa carrière pastorale en 1621 Bourg-en-Bresse en 1621.

<sup>34</sup> Denis de Bouteroue, ministre à Grenoble, auteur d'une unique lettre à André Rivet datée du 17 septembre 1646. UB Leyde, BPL 302/22 et 23.

<sup>35</sup> Valentin Conrart (1603-1675), conseiller-secrétaire du roi et de ses conseils, premier secrétaire perpétuel de l'académie française. Sa première lettre à André Rivet est datée du 26 novembre 1644. Sa correspondance a été publiée en 1881 par René de KERVILER et Edouard de BARTHELEMY en annexe de leur étude biographique sur *Valentin Conrart*, Slatkine reprints, Genève, 1971. Conrart vient d'être l'objet d'une nouvelle biographie par Nicolas SCHAPIRA, *Un professionnel des lettres au XVIIe siècle. Valentin Conrart : Une histoire sociale*, Editions Champ Vallo, Seyssel, 2003.

& oster celles qui sont cotées, et en communiquer à Messieurs les Elzevirs qui n'oublieront pas au bout de l'année ses dernières heures & conserveront mon livre.

Pour vostre rectorat, il n'y a personne qui ne juge qu'il a esté judicieusement appliqué, & je ne doute pas que l'Académie n'en reçoive beaucoup de fruit. Dieu vous y veuille de plus en plus bénir.

Je viens de recevoir un livret de Monsieur des Marets duquel la publication m'a despleu. Qu'estoit il besoin d'imprimer cette abominable Epistre de Dudithius<sup>36</sup> & ses resveries fanatiques du Sr. de Laleu qui n'avoient jamais veu le jour. Car quoy qu'il y ait mis son antidote, il y en a aprez qui avaleront le poison, & ne prendront pas le correctif. Je ne peut approuver cela.

J'entens aussi que Monsieur Ravius renouvelle la controverse de capilles. Nous nous faisons mocquer de nous, comme de gens qui semblent n'avoir pas beaucoup d'affaires.

J'ay remercié Monsieur de Saumaise de ses doctes Epistres de cruce. Je verray volontiers son climacterique, mais devant qu'il l'achève, j'ay grand peur de la fin du climacterique de nostre héros, duquel j'appréhende à toutes heures mauvaises nouvelles<sup>37</sup>. Mais les princes passent comme les autres & toute la figure de ce monde. Le Seigneur aura pitié de ses peuples & de son Eglise & bénira la maison à laquelle cet estat doit tant. Je l'en prie ardamment, & qu'il vous conserve longuement à son Eglise. Nous saluons tous très-humblement toute vostre maison & celle de monsieur de Saumaise, et en général tous les amis de delà. Et je suis inviolablement,

Monsieur & très honoré frère,

Vostre très humble & très  
affectionné frère et serviteur.

André Rivet

De Breda, le 8 mars 1647.

En la lettre de mon frère est cet apostille : « Je vous supplie d'assurer Monsieur Spanheim de mon très humble service & de ce que l'estime de luy & de l'affection à sa personne. *Milii crescit in horas* »<sup>38</sup>.

BSB Munich, Clm 10383/54-55

<sup>36</sup> Epître contre une lettre écrite en 1590 par d'Andrea Dudith (1533-1589), évêque de Pécs. Cf. Doede NAUTA, *Samuel Maresius, op. cit.*, p. 350-351.

<sup>37</sup> La santé de Frédéric-Henri de Nassau déclinait. Il décédera le 14 mars 1647.

<sup>38</sup> Cette apostille figure au bas de la lettre de Guillaume Rivet à son frère du 27 janvier 1647. B. U. Leyde, BPL 287/II/120.

**12 septembre 1647 – Breda**  
**André Rivet**  
**à Monsieur Spanheim à Leyde**

*Monsieur & très honoré frère,*

*J'ay envoyé chez vous un paquet par le battelier qui partit mercredi d'ici pour Leyden. Je n'ay point encore sceu que vous fussiez arrivé, mais je me présume. Et outre ce que je vous ai envoyé, je receu hier une lettre de Monsieur Rambour<sup>39</sup>, qui m'escrit : « Je croyois que le livre de Monsieur Spanheim donneroit assez d'occupation à sa partie pour ne penser qu'à le combattre, mais il nous a donné un traicté De Libero arbitrio auquel ie suis bien trompé, si Calvin duquel il veut estre grand Sectateur y trouvoit sa doctrine s'il revenoit pour l'examiner. Quelqu'uns de ses amis croyent mesme que nos Eglises se fussent bien passées de son Apologie<sup>40</sup>. La paix & vostre faveur repeupleroit nostre Académie ».*

*Je n'ay point veu les traictés desquels il fait mention. Il faudroit que Messieurs les Elzevirs fussent soigneux d'en faire apporter quelques exemplaires de Saumur. On me mande de Paris qu'on n'y a point encore veu vostre harangue et Monsieur Conrard s'impatiente de voir le François. Je ne sçay si vous en avez envoyé à La Rochelle pour mon frère autrement je tascheray à luy en envoyer en petit volume. Attendant de vos nouvelles je vous salue très humblement & tous les vostres et suis avec tous les miens,*

*Monsieur & très honoré frère,*

*Vostre très humble et  
obéissant frère et serviteur.  
André Rivet*

*De Breda, le xij septembre 1647.*

*Monsieur Bochart<sup>41</sup> m'escrit que si ses livres se vendent, il nous advouëra de donner cinquante francs à M. de S. Christophle, page de Madame la Rhingrave, qui est nepveu de sa femme.*

BSB Munich, CIm 10383/56

---

<sup>39</sup> Lettre du 20 août 1647, d'Abraham Rambour le pasteur de Sedan (B. U. Leyde, BPL 277/ 52) que le lecteur trouvera dans notre édition de sa correspondance dans les Cahiers du Centre de Généalogie Protestante, N° 98, Deuxième trimestre 2007, p. 96-97.

<sup>40</sup> En 1647, Moïse Amyraut publia à Saumur chez Jean Lesnier deux ouvrages : *De libero hominis arbitrio disputatio* et *Apologie pour ceux de la Religion sur les sujets d'aversion que plusieurs peuvent avoir contre leurs personnes et leur créance*. Dans le premier, il essayait de défendre son collègue Josué de La Place et dans le second pour complaire à sa protectrice la duchesse de La Trémoille qui n'appréciait pas que Henri de Chabot, époux de Marguerite de Rohan, disputa à son mari la présidence de l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne, il dénonçait en termes voilés l'attitude des Rohan et de La Rochelle pendant les années 1620. Ce qui lui attira l'hostilité du ministre de La Rochelle Philippe Vincent, d'où la remarque de Rambour.

<sup>41</sup> Samuel Bochart (1599-1667), ministre de Caen, fils du ministre de Rouen René Bochart et d'Esther du Moulin, neveu de Pierre du Moulin et d'André Rivet.

**6 mai 1648 – Leyde  
Frédéric Spanheim  
à André Rivet à Breda<sup>42</sup>**

*Monsieur & très honoré frère,*

*Je suis tout esbahi de ne recevoir pas le paquet contenant vostre brouillard sur le synode de Poitou que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, & duquel vos dernières font mention. Je vous supplie très humblement de m'indiquer par quelle voye vous me l'avez envoyé, pour m'en enquérir.*

*Ces Messieurs de P[aris] ont sujet de vous préparer aux invectives de leur ami, car elles sont en tout exorbitantes. Je ne sçauray vous en envoyer un extrait, y ayant tant de bassesse en tant d'endroits. M. de Saulmaise & M. Hotton<sup>43</sup> en ont des exemplaires eux aussi, ces Messieurs vous les prêterons volontiers. Les autres sont bien aise de m'y voir maltraités, quoy qu'il croye luy enseigner, comme il faut entendre, le servir. Je ne croy pas que depuis la Réformation aucun des nostres ait fait un escrit plus fastueux et plus insolent en matière de dogme contre un frère. Il traite partout en maistre, & fait voir le plus fier naturel qu'on sçauroit voir<sup>44</sup>, & que je ne peux comparer qu'à ce nouveau théologien destiné pour Middelburg<sup>45</sup>, qui porte ses chimères. Il m'empesche à l'avenir, ceste fausseté paye, les réclamations, le ressentiment, les insultes & des répétitions de ses définitions [...] ent. Il ne laisse aucune souplesse en arrière pour biaiser & gauchir & donner couleur à sa théologie extravagante. J'espère que cette façon insolente d'agir achèvera de le perdre de réputation.*

---

<sup>42</sup> Il s'agit de l'unique lettre de Frédéric Spanheim à André Rivet conservée dans le Fonds Rivet de l'Université de Leyde. L'écriture de Spanheim devient de plus en plus difficile à déchiffrer au fur et à mesure de sa rédaction et nous n'avons pas réussi à lire plusieurs passages. Dans sa lettre du 30 mai 1649 à Rivet, Ezéchiël Spanheim écrit qu'il n'y avait que lui et un cousin d'Amsterdam qui arrivait à lire l'écriture de son père. Dans la première partie de cette lettre, Spanheim informe Rivet qu'il a reçu de La Rochelle le livre d'Amyraut *Specimen animadversionum in exercitationes de gratia universalis* qui venait d'être publié à Saumur et comportait des attaques contre lui et André Rivet. Cf. F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur, 1635-1650*, *op. cit.*, p. 337.

<sup>43</sup> Godefroi Hotton après avoir exercé le ministère à Frankenthal, à Brême et à Limbourg (Outre-Meuse) avait été appelé le 25 juin 1634 par l'Eglise Wallonne d'Amsterdam et y avait été installé le 26 novembre suivant. Il y exerça le ministère pendant 22 ans. Il est mort le 26 juin 1656. Ferdinand-Henri GAGNEBIN, « Liste des Eglises Wallonnes des Pays-Bas et des pasteurs qui les ont desservies », *op. cit.*, p. 26 et 316.

<sup>44</sup> André Rivet a repris le passage de cette lettre dans sa lettre du 11 mai 1648 à son neveu Jean-Maximilien de Langle (BU Leyde, BPL 278/75) citée par Van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur, 1635-1650*, *op. cit.*, p. 466-467.

<sup>45</sup> Selon le témoignage de Sorbière, repris par Pierre Bayle dans son Dictionnaire, Saumaise par quelque jalousie d'esprit et de réputation envers Spanheim, sachant qu'Alexandre Morus était le fléau et l'aversion de celui-ci, avait soutenu la candidature Morus à la chaire de théologie à l'Ecole illustre que le ville de Middelbourg se proposait de rouvrir. Morus avait succédé en 1642 à Spanheim comme professeur de théologie à l'Académie de Genève alors que celui-ci avait été appelé à la faculté de théologie de Leyde. Spanheim par la suite fut de ceux qui accusèrent Morus d'être un partisan des nouveautés de Saumur.

*Je tascheray de me prévenir de vostre précieux advis & de celui de Monsieur Cyrus du Moulin<sup>46</sup>, & abbregeray le plus que je pourray. J'éviteray aussi les redites, quoy que le livre de mon antagoniste en soit parsemé. & vous convier entièrement à cela. Ce que j'ay craint de Monsieur Vincent est arrivé : on l'a détourné de faire voir son prodomo. Vos exercitationes & celles de Monsieur vostre excellent frère estoyent & nécessaire, & [...] pour luy faire reprendre son premier dessein. Cela serviroit extrêmement pour le synode p [...]. J'y joindray mes effets et le plus fortement/ que je pourray. Monsieur Drelincourt a bonne intention, mais il nuit, [...] nfiniment à ces [...], pour agir, là où ils ne [...] irrénisme directement. Le passage qu'il vous a pleu me marquer de Cameron sera fort propre.*

*Je vous supplie de demander à Monsieur vostre fils ce qu'on trouve à redire, soit au livre de Monsieur du Moulin, soit en ma préface, & qui sont ceux qui se rendent à La Haye et [diffusent] les doctrines de Saumur. Il importe que nous le sachions & je promes de les mesnager absolument. Celui qui présente le document anglois pour le justifier des accusations de quelques pasteurs Flamands, se passe bien & de la cause de Morus & du refus de Genève pour faire retarder le livre. Je ne manqueray point de prendre l'occasion de faire d[...] là si rien ne manque et ne sont dangereuses. Je vous rends grâces très humbles de ce qu'il vous a pleu escrire à [...]l'imp. Il ne peut l'exécuter sans luy. L'autre avoit été bien empesché [dès] le commencer d'agir pour son client & on luy avoit été obligé d'être [...] qu'on érige encore une autre escole.*

*Vous aurez appris par M. Hutton ce qui s'est [passé] au Synode, où M. Massy<sup>47</sup> a prévarié, nonobstant la lettre que je luy avois écrite, le suppliant de ne permettre pas que j'y fusse déchiré par des rapports calomnieux, mais il a [esté]gagné de l'austre costé. Il en gressa peut-estre la patte au feu des premiers, & tous ces Messieurs verront qu'il estoit et interdiront en leur synode. Ils lui ont proposé à nouveau la question de l'égalité de la mort de Christ qui est l'infini, quelques autres sont à propos. Ou il les payera d'ambigüitez, ou il se jettera dans des pensées & propos au témoignage de Genève, ou il se convient du Syn. de Dort & de quelques explications de nos doctrines, qui semblent ne condamner pas Saumur, ou si son patron l'oblige à parler nettement, pour ne trouver point d'ouverte en la créance, ce sera contre son serment, simplement pour trouver entrée dans le pays.*

*Quant j'auray rendu [l'âme] à Dieu, je ne sçauray dire autre chose, sinon qu'il a esté assurément dans leur créance & pour [...] à la grâce & à la non imputation, mais il est tourné à gauchir en tout, au besoins. Sa malignité persiste avec le temps, quant il aura pris*

---

<sup>46</sup> Cyrus du Moulin (1608-1671), l'un des fils de Pierre du Moulin et neveu de Rivet, avait succédé en 1634 à Limbourg à Godefroi Hotton appelé par l'Eglise Wallonne d'Amsterdam. Fait prisonnier en 1635 par les Espagnols, il fut conduit à Namur. Délivré en 1636, il retourna en France et devint pasteur de Châteaudun en 1637. Ferdinand-Henri GAGNEBIN, « Liste des Eglises Wallonnes des Pays-Bas et des pasteurs qui les ont desservies », *op. cit.* p. 316.

<sup>47</sup> Daniel Massis débuta sa carrière pastorale en 1612 à l'Olive. Il poursuivit ensuite sa carrière pastorale en France à Rouen (1615) puis à Caen (1617). Touché par la mesure qui interdisait au pasteur non originaire du royaume d'exercer le ministère, il retourna aux Provinces-Unies et fut pasteur à l'Eglise hollandaise de Graves (1622) puis à l'Eglise Wallonne de Rotterdam (1630). Le 15 avril 1643, à la suite du décès de Louis de Dieu le 23 décembre 1642, il fut élu régent du collège wallon de Leyde et exerça cette fonction jusqu'à sa mort en 1668. Ferdinand-Henri GAGNEBIN, « Liste des Eglises Wallonnes des Pays-Bas et des pasteurs qui les ont desservies », *op. cit.*, p. 111.

*ped, & qu'il se sera appuyé de quelques politiques. Ce qu'il gastera d'abord par ses dons & l'esclat & dissolution & que ses misères particulières. Cependant son patron<sup>48</sup> triomphe dans une mauvaise cause & d'estre son client & toute cette histoire avec tout avantage possible. Je suis estonné que le consis[toire] de Middell[burg], se soit laissé gouverner de la sorte, & qu'un seul homme l'ait magné ainsi. Que sera ce à l'avenir ses actions. Les vocations de cet homme ont tousjours esté le chantage, l'inimitié & la violence.*

*Vostre advis sur les citations de Basile & de Greg.<sup>49</sup> les quels sont très judicieux. Il sera bien nécessaire que M. Bennig face la plainte, vostre, inssitation donnera le traisté nécessaire. Je vous envoie un exemplaire restant du livre de Monsieur du Moulin. J'ay donné les autres exemplaires au Maire. J'apprends que ces Messieurs de P[aris] en ont de présent veu à Charenton, cela leur est >>>. J'auroy volontiers creu que vous eussiez peu promptement ajouster quelque chose à vostre synopte pour renverser les calomnies & invectives de l'homme de Saumur.*

*Vous aurez le livre de M. Hotton<sup>50</sup> au premier mot. Je suis estonné où les épreuves de M. L'Erpinière demeurent. Je tascheray de presser le sermon de Monsieur de Jurieu<sup>51</sup> qui est solide & innove. Monsieur Amyraut le traite : homo mer intiro non sum, hec seni & alien Sapiens &c. La prétention de cela m'afflige plus que le tumulte & invectives de tout, mais Dieu est juste, qui détermine un jour le dessein & ne permetant entrée.*

*Je dois recevoir le 11 de ce mois quelque chose sur le cartier de La Haye. J'en feray délivrer 100 livres à Mademoiselle du Moulin, selon vostre ordre & conserveray le reste pour l'ordre que vous me marquerez, tel que m'en aurez recommandé l'usage de deçà, est provenu, si non la dessus. Je n'ay envoyé la quittance de La Haye. M. Gillot ; fera nostre commission & dit qu'il attend son fils pour nous aller voir ensemble.*

*On a assassiné icy une veuve riche & sa servante de nuit en sa maison, par l'intrusion & l'entrée donnée par la soeur de la dite servante. Ce crime est horrible par le désir et l'envie. Elle est attrappée, mais non les meurtriers.*

---

<sup>48</sup> Spanheim, à tort semble-t-il, accusait Morus d'être un disciple d'Amyraut.

<sup>49</sup> Basile de Césarée et Grégoire de Nysse.

<sup>50</sup> Godefroy Hotton, pasteur de l'Eglise Wallonne d'Amsterdam, avait fait publier en 1647 chez Bleau à Amsterdam, un traité intitulé : *De l'union et réconciliation des églises évangéliques de l'Europe, ou des Moyens d'établir entre elles une tolérance en charité.*

<sup>51</sup> Daniel Jurieu (1601-1664), ministre de Mer, fils de Syméon Jurieu, ministre de Châtillon-sur-Loing, était apparenté à Rivet par son premier mariage en 1629 avec Esther du Moulin (1603-1638) l'une des filles de Pierre du Moulin. Daniel Jurieu se remaria en 1640 avec Charlotte de Cambis. Le sermon dont fait état Frédéric Spanheim est le *Sermon sur les deux derniers versets du chap. IX. de l'évangile selon S. Marc* - « *Le sel est une bonne chose ; mais si le sel devient sans saveur, avec quoi l'assaisonnerez-vous ? Ayez du sel en vous-mêmes, et soyez en paix les uns avec les autres* » - prononcé à Charenton le 28 décembre 1644 en la présence et par l'ordre du synode national des églises réformées de France qui ne fut publié qu'en 1649 à Charenton par Louys de Vendosme. La BPU de Genève en conserve un exemplaire. F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur, 1635-1650, op. cit.*, p. 199, note 72 et p. 362, note 149.

*Je vous salue très humblement avec Mademoiselle & Mademoiselle vostre illustre nièpce, demeurant avec mes respects vostre & dévoué,*

*Monsieur,*

*Vostre très humble & très obéissant serviteur.*

*Spanheim*

*Ce 6 may 1648, Leyden.*

BU Leyde, BPL 300/75-76

---

**11 août 1648 – Breda  
André Rivet  
à Monsieur Spanheim à Leyde**

*Monsieur & très honoré frère,*

*Vous m'avez fait tant de bien à la fois que je ne sçay comment je respondray à tout. J'ay reçu le livre de Madamoyselle de Schurman<sup>52</sup>. J'ay tousjours appréhendé que les Elzevier ne voudroient point toucher à ce qui avoit privilège à Paris. Mais on en pourroit faire une impression à part de mesme marge, & mettre suivant la copie imprimée à Paris, laquelle ils ne débiteroient que de de çà, & ainsy n'encoureroient aucun danger. Sed du hic cordecirit.*

*J'ay leu attentivement l'Epistre ad Chabrolium<sup>53</sup>, en laquelle l'auteur fait voir que nostre partie est un vray fourbe, et le traiste comme il mérite. Je n'y trouve rien à redire. Néantmoins puis qu'il vous donne cette liberté, si vous appercevez quelque chose qui pust estre justement reprochée d'estre injurieuse, vous en pourrez user selon vostre discrétion,*

---

<sup>52</sup> Anna-Maria van Schurman (1607-1678), protestante hollandaise, possédait une culture classique impressionnante et maîtrisait de nombreuses langues anciennes et vivantes. Elle était en relation avec Spinoza, Descartes, Gassendi, Leibniz et tous les hommes et femmes de lettres et de sciences de son temps. Elle écrivit de nombreuses dissertations et disputes dans lesquelles elle défendait le droit des femmes à accéder au savoir. Sa controverse qu'elle eut en 1641 avec André Rivet qu'elle appelait « mon très cher père, à qui je suis obligée pour mille considérations », touchant la *Question célèbre s'il est nécessaire ou non que les filles soient sçavantes* défraya les chroniques. La traduction faite par Colletet de cette controverse publiée en 1641 à Leyde, fut éditée en 1646 à Paris, chez Rolet Le Duc.

<sup>53</sup> Epître dédiée au pasteur de Thouars Jean Chabrol (1604-1667). D'une famille de notaires de Marcenat en Auvergne, il avait fait ses études de lettres et de théologie à Genève et fut pasteur de Thouars de 1632 à sa mort. Il fut pendant cette crise le prudent porte parole de la duchesse de La Trémoille.

*mais je suis d'avis que la pièce soit imprimée au plustost, et pour cela je la vous renvoye par les lettres jointes.*

*J'ay grande obligation à Monsieur Reveau<sup>54</sup> de sa courtoisie et de sa bonté pour moy. Je désire fort voir son escrit, et après l'avoir veu, je prendray occasion de luy escrire et le remercier. Son escrit pourra venir après celui de Monsieur Vincent, et cependant il n'en faict rien dire. Le mien sera achevé dans deux ou trois jours. La cinquième feuille s'imprime, après laquelle il n'y aura que trois feuillets qui entreront en la sixième, en laquelle commencera la lettre de mon frère, qui en fera douze. Je vous envoye la quatrième, en laquelle vous verrez que, sans vous en parler, j'ay inféré la lettre de Monsieur de Croy puis qu'ilz se sont tant voulu prévaloir de l'avoir gagné. S'il s'en plaint, vous luy pourrez dire exactement que je l'ay fais sans vous communiquer, & ne voy pas qu'il s'en puisse plaindre avec raison, ains au contraire puis qu'il n'est pas de ce sentiment, il doibt recevoir avec t>>>> ce que je l'ay défendu par sa propre confession.*

*Au reste, obligez-moy de m'avertir de ce que vous jugerez devoir estre corrigé ou changé, car il y pourroit encor avoir quelques moyen devant que le livre de mon frère soit achevé avec lequel, & non plustost mon Epistre sortira. J'ay reçu de la Synopse jusques au K inclusivement et vous ai envoyé l'errata de mon texte. En la page 149, il y a une faute que vous avez notée à la marge, ou plustost deux en une qu'il ne faudra pas oublier en l'Errata et en la page 156, I, I il y a six mots repetez superfluellement. J'attendray le reste s'il vous plaist. Il faudra mettre au bout les actes du Synode d'Alençon. Mais puis que j'ay trouvé lieu en mon Apologie à la lettre de Monsieur de L'Angle, il n'en faudra plus parler. Je m'attens que vous y mettrez une préface au lecteur sur l'édition de ma Synopse & vostre response dont ne m'avez pas renvoyé le titre et la préface que je veux mettre en teste de nostre Apologie que je vous redemande avec vostre jugement.*

*J'ay leu avec grand plaisir et profit la suite de vostre Epistre. Ce sera un excellent préparatif pour la suite & le status contrevorsios y est si clairement posé, que les moins entendus pourront voir la conséquence de la dispute qu'on veut faire indifférente.*

*Vous ne m'avez point mandé si vous avez reçu deux exemplaires<sup>55</sup> de mon sermon de la paix. J'espère que vous avez reçu ce que je pensay vous envoyer par M. Philemon et que je retiray voyant qu'il tardoit, pour le donner à l'ordinaire. J'espère vous envoyer vendredy la cinquième feuille, et peut estre la sixième.*

*Vous sçavez que le Synode de Middelburg est assigné en septembre. Je ne sçay si M. Morus y viendra. Mais ou qu'il s'excuse de ne condamner pas la doctrine de Saumur, & d'enseigner comme on faict icy, cela le doibt rendre plus suspect & vous justifie pleinement. Dieu doint à son patron de faire profit de ses visitations, & s'humilier.*

*Nous louons Dieu de l'heureux accouchement de Mademoiselle, & vous prions derechef d'accomplir vostre promesse de venir droit en la maison qui vous attend, & qui vous recevra*

---

<sup>54</sup> Georges Reveau (1583-1663), écuyer, sieur de La Berthelière et du Treuil-Moreau, conseiller et avocat du Roy au siège présidial et élection de La Rochelle, était un ancien de l'Eglise de La Rochelle. Il l'avait représenté au Synode national d'Alençon.

<sup>55</sup> En marge Rivet a ajouté : « Envoyez par le battelier de Leyden, il y a longtemps ».

*sans cérémonie pour parler ensemble à cœur ouvert. Cependant nous prions Dieu qu'il vous y amène en santé avec vostre compagnie et attendant de vos nouvelles, je demeure de cœur & d'affection,*

*Monsieur & très honoré frère,*

*Vostre très humble &  
obéissant frère et serviteur.*

*André Rivet*

*De Breda, l'XI août 1648.*

BSB Munich, Clm 10383/20

---

**29 septembre 1648 – Breda  
André Rivet  
à Monsieur Spanheim à Leyde**

*Monsieur & très honoré frère,*

*J'ay receu la dernière feuille de vostre Epistre et l'ay toute leue avec attention, et n'y ai rien remarqué qui ne soit excellent et très à propos. Ce sera un excellent Prodrôme à vos vindiciae, qui sont attendues par tout ; mais désirées briefves, et deschargées de tout ce qui se trouve abondamment en vos exercitationes<sup>56</sup>. Monsieur Ferry m'en a escrit une bonne lettre, par laquelle je voy ce dont je n'ay jamais douté, qu'il est in bonis partibus<sup>57</sup>. Il vous escrit & je vous envoie sa lettre. Il me mande vous avoir escrit auparavant & faict mention de moy.*

*J'ay veu Monsieur Huts & l'ay ouï sur ce qui s'est passé à Middelburg. Je ne m'en estonne pas beaucoup, cognoissant l'humeur de ce monde. Il faut laisser faire à Dieu & voir si cette vocation sera scellée de sa grâce. Je me suis enfin résolu de respondre à la lettre de Leyden de là le canal, et l'ay faict punctuellement, & adjouste une lettre à part, en laquelle je luy fay cognoistre que je ne suis ni stupide ny ἀπαθής, et ~~faict eog~~ déclaré que s'il me veut traicter de la sorte, il vaut mieux que nous en demeurions là, et qu'il me tienne à son égard comme un homme incognu. Je luy ai envoyé copie des tesmoignages donnez à Genève à Monsieur Biornus de la main de Monsieur Le Clerc, qui sont très authentiques, afin qu'il voye sy ceux là ne sont pas atroces calomniateurs, qui luy ont mandé. On dit qu'il passoit à Genève pour un franc Athée & ceux qui le disent & escrivent ici. Et sur ce qu'il me disoit que*

---

<sup>56</sup> Cité par F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur, 1635-1650*, op. cit., p. 367, note 175.

<sup>57</sup> Cette remarque de Rivet confirme que Paul Ferry, le pasteur de Metz, était bien du côté des orthodoxes dans le débat sur la grâce (Julien Léonard).

*s'il ne m'avoit nommé le Syndic Pictet, il me l'avoit décrit en sorte que je ne le pouvoy ignorer.*

*Je luy ai respondu que m'ayant parlé d'un tribun du Peuple, d'un Gracchus, je n'auray garde de faire ce tort à le Seigneurie de Genève de croire qu'elle endurast un syndic ainsi qualifié par luy, et qu'elle ne tourne à grande injure qu'on le die & escrive, comme aussi tout le consistoire accuse d'avoir donné à un franc Athez et passant chez euc communément pour tel, des tesmoignages si avantageux. J'ay garde copie de tout & le vous communiqueray en temps & lieu, aidant Dieu. S'il m'escrit plus de ce style insolent, je le quitteray là, & ne luy respondray plus.*

*Quant à Jarrige, son Jésuite sur l'échafaut, nous le fait voir luy mesme comme un homme sale & infâme<sup>58</sup>. Ses paroles vilaines monstrent qu'il est trop sçavant en ces matières et ce que M. Huls m'a dict du batteau fait voir qu'il n'a point laissé les ordures dans le collège de La Rochelle. Il est bon que de bonne heure il soit cognu ; et je m'estonne, s'il est vray de celuy qui dit qu'il eust esté propre à faire une bonne réformation de l'Eglise si elle estoit à recommencer. In quos seculorum fines deve nimus ?*

*Je vous envoie 4 exemplaires de nos Apologies. Vous en donnerez un à Monsieur Triglands & après avoir pris le vostre, vous ferez du reste ce qu'il vous plaira. J'en envoie demie douzaine à M. Meschinet<sup>59</sup> pour faire tenir plustost à La Rochelle, et escriray à M. Jarssonius en l'absence de son gendre d'en envoyer un balot à Monsieur Vincent qui luy en tiendra compte. Je vous prie presser la Synopce, & me mander si vous y ferez une préface, & si vous tirerez l'approbation d'estre dit : maturé facto opere est. J'espère que vous hasterez la pièce de Monsieur Vincent & celle de Monsieur Raveau.*

*Vous sçavez que la Cour est retirée à Ruelle et que M. le Prince est arrivé avec mille chevaux. Paris est en alarme et on craint quelque nouvelle vengeance. Monsieur de Châteauneuf a eu commandement de se retirer en sa maison de Berry & Monsieur Boutillier de Chavigni a esté coffré au bois de Vincennes. Cela pourra causer quelque grande rumeur. Le maréchal de Brézé est mort<sup>60</sup>. On parle du gouvernement d'Anjou pour Monsieur de Chastillon. Je ne sçay qui aura celui de Saumur. Le defunct traictoît assez favorablement les nostres.*

---

<sup>58</sup> Pierre Jarrige (1605-1670) était un Jésuite de Tulle qui avait abjuré la Religion romaine le 25 décembre 1647 à La Rochelle. A la suite de cette abjuration, il composa un pamphlet Les Jésuites mis sur l'eschafaut qui fut publié en 1648 à Leyde.

<sup>59</sup> Jacques Meschinet, fils aîné de Michel Meschinet, sieur du Bouquet, procureur fiscal du comté de Taillebourg et de Marguerite de Rocquemadour. En 1670, il succéda à son père dans la charge de procureur fiscal du comté de Taillebourg. Il cumula cette charge avec celle de receveur général du comté.

<sup>60</sup> C'était une fausse nouvelle, Urbain de Maillé, marquis de Brézé, maréchal de France, gouverneur d'Anjou, beau-frère du cardinal de Richelieu, est mort le 13 février 1650.

*C'est ce que vous aurez de moy pour le présent, avec nos voeux & souhaits pour vostre prospérité & de tous les vostres que nous saluons tous très humblement avec vous, & moy surtout qui suis,*

*Monsieur & très honoré frère,*

*Vostre très humble & très  
obéissant frère et serviteur.  
André Rivet*

*De Breda, le 29 septembre 1648.*

*Monsieur, je vous prie donner à Monsieur Golius un de nos Apol. Si vous en avez besoin de davantage j'en enverray après avoir receu de vos nouvelles.*

BSB Munich, Clm 10383/21-22

Jean-Luc TULOT

(La suite de cette correspondance paraîtra dans le prochain cahier).

**PORTRAITS DE FAMILLES ARISTOCRATIQUES ALSACIENNES  
PROTESTANTES, MIS EN VENTE A L'HOTEL DROUOT  
(Compléments)**

La parution de l'ouvrage de Laure Hennequin-Lecomte, *Le patriciat strasbourgeois (1789-1830), Destins croisés et voix intime*, (I) nous permet de compléter l'article paru dans le cahier du Centre de Généalogie Protestante numéro 117, premier trimestre 2012, pages 21-27, de même que deux ouvrages plus anciens :

Michel Hau, *La Maison de Dietrich de 1685 à nos jours*, Association de Dietrich, 2005 (II).

Marie-Lise Ernewein, *Les demoiselles de Berckheim et leur temps*, éditions du Bastberg, 2001 (III).

4. Sigismond de Berckheim, plus tard général de division, est représenté comme colonel du 1er régiment de cuirassiers, avec son jeune frère Gustave, capitaine aide-major du même régiment, en 1809.



5. Philippe Gustave de Berckheim (1781-1812) a été précédemment capitaine au 2<sup>e</sup> régiment de carabiniers.



II. Louis Charles de Berckheim, épouse Jacobé de Tathauheim d'Enhewryer, d'où les quatre demoiselles de Berckheim :

1. Octavie de Berckheim, baronne de Stein (III)



2. Amélie de Berckheim baronne Fritz de Dietrich (III)



3. Fanny de Berckheim, morte en 1801. (III).

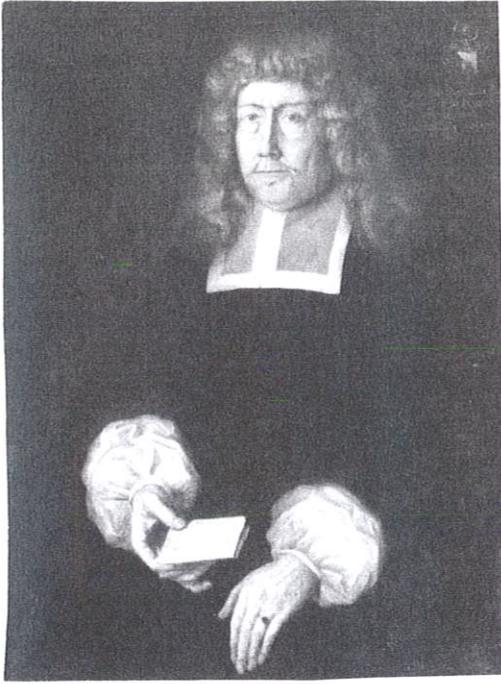


4. Henriette de Berckheim, épouse Augustin Périer, catholique, père du ministre de Louis-Philippe Casimir Périer. (III).

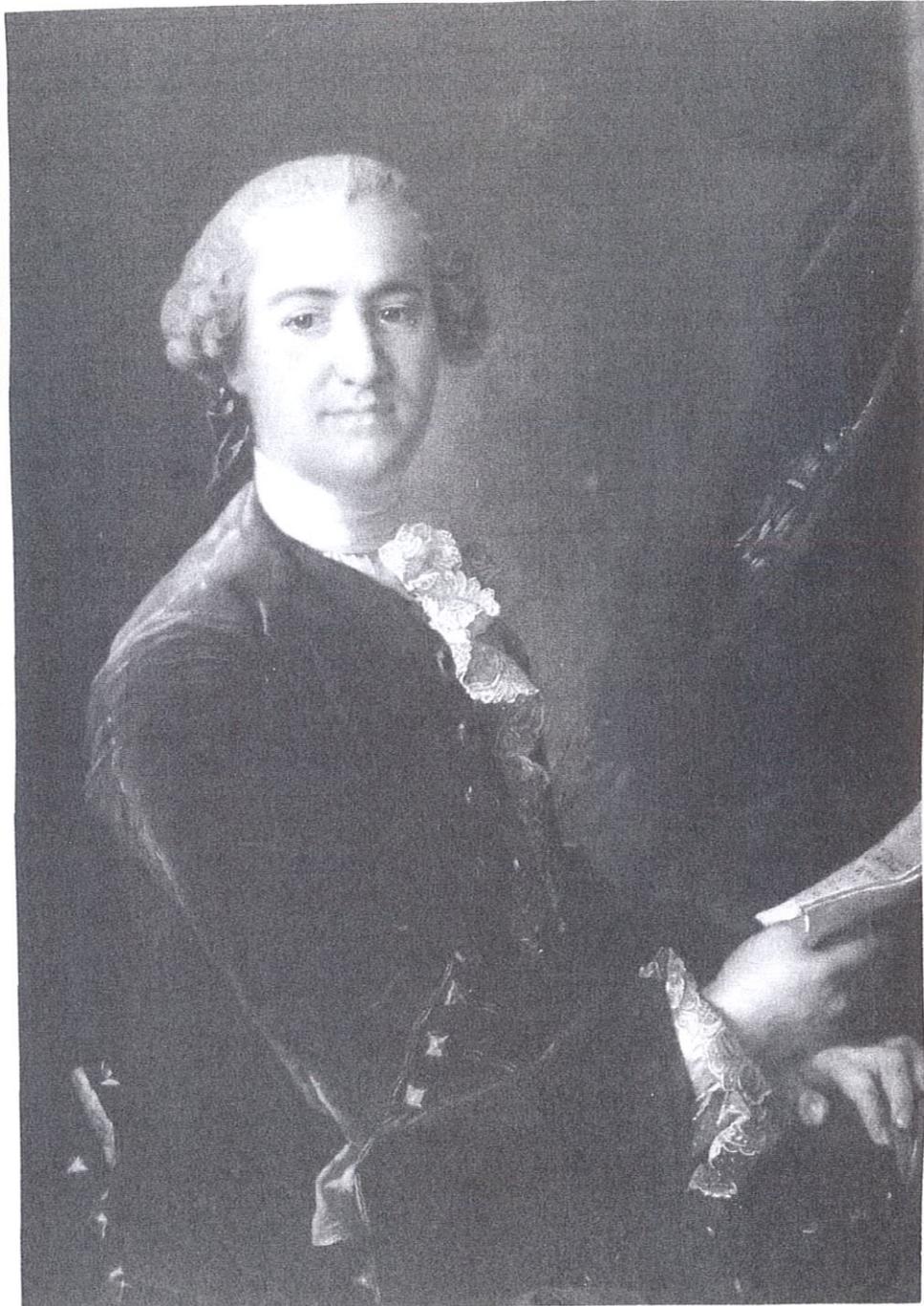


## FAMILLE DE DIETRICH

I. Dominicus Dietrich (1620-1694), âme de la résistance du protestantisme strasbourgeois.



V. Jean de Dietrich (1719-1795)  
anobli, surnommé le roi du fer.



## FAMILLE DE TURCKHEIM

I. Bernard Frédéric de Turckheim (1732-1831), ministre des finances de Bade, président du consistoire de la Confession d'Augsbourg de Strasbourg, épouse en 1778, Lili Schönemann, d'où quatre fils :

1. Charles de Turckheim, banquier.
2. Frédéric de Turckheim, banquier.
3. Guillaume de Turckheim (1785-1831), fonctionnaire.
4. Henri de Turckheim, fonctionnaire.



Les quatre frères de Turckheim (I)

Thierry Du PASQUIER

**LES VICTIMES NOBLES DE LA SAINT-BARTHELEMY A PARIS**  
**(24 AOUT 1572)**

Cet article annule et remplace celui paru dans le cahier du Centre de Généalogie Protestante n°114, deuxième trimestre 2011, pages 77-84. Il contient des corrections de l'auteur, des compléments ainsi que des rectifications typographiques (ndlr).

\* \* \* \* \*

Comme l'ont souligné la plupart des auteurs, la Saint-Barthélemy, un des événements les plus sensationnels de l'histoire de France, a fait couler à peine moins d'encre que de sang, et en conséquence il ne sera pas question de revenir ici sur les péripéties tragiques qui ont inspiré plusieurs dizaines d'historiens. Mais sur le plan généalogique, il peut sembler intéressant d'établir la liste complète des nobles huguenots victimes du massacre, afin de déterminer précisément combien de familles nobles huguenotes – on en dénombrait plus de 3.000 lors de l'Edit de Nantes en 1598 – furent réellement atteintes par cette tuerie, chaque auteur ayant produit ses propres statistiques.

Rappelons brièvement le contexte. On sait qu'après trois guerres de religion (1562-1563, 1567-1568, 1569-1570) les huguenots ne sont pas assez nombreux pour imposer l'égalité religieuse et que la royauté s'avère incapable de les écraser. La troisième guerre de religion en est sur ce point bien révélatrice. Après la mort du prince Louis de Condé au combat de Jarnac, le 13 mars 1569, l'Amiral de Coligny prend une revanche limitée à La Roche l'Abeille, le 25 juin.

Le gros de l'armée catholique était commandé par le colonel Strozzi dont les troupes avaient massacré les huguenots de Gaillac le 17 mai 1563. L'Amiral avait bénéficié de l'arrivée des contingents allemands de lansquenets et de reîtres, commandés par Wolfgang, duc des Deux-Ponts, qui avait écrasé l'armée royale lors de la bataille de Selongey. Pour venger Condé, ses troupes massacrèrent jusqu'au dernier homme les deux régiments catholiques qui se rendirent à la fin du combat de La Roche l'Abeille.

A Moncontour, les lansquenets suisses, soucieux de venger les morts de La Roche l'Abeille, massacrèrent tous les lansquenets allemands qu'ils capturèrent.

Le 3 octobre, les 18.000 hommes de Coligny sont battus par la coalition catholique franco-hispano-italienne, qui sous les ordres du duc de Montpensier et de Tavannes – qui sera fait Maréchal – réunit plus de 30.000 hommes. Alors que le capitaine Clermont de Piles

s'enferme avec l'arrière garde dans Saint-Jean d'Angély, que l'armée royale assiège, l'Amiral parvient à échapper à ses poursuivants, et empruntant l'itinéraire Montauban - Montpellier - Nîmes - Saint-Etienne, reconstitue ses forces, et réapparaissant subitement en Bourgogne, remporte le 27 juin 1570, la bataille d'Arnay-le Duc contre les troupes du Maréchal de Cossé. Enlevant la place de La Charité-sur-Loire, il menace Paris, mais n'a pas les moyens de s'en emparer. La paix de Saint-Germain, conclue, le 8 août 1570, véritable avant-projet de l'Edit de Nantes, constitue une nette victoire par rapport aux deux édits antérieurs, l'Edit d'Amboise, du 27 mars 1563, sur le culte noble, et l'Edit de Longjumeau, du 23 mars 1568, qui reconduit le principe de la liberté de conscience, mais qui s'en tient à la règle du culte libre dans une seule ville par bailliage.

La paix de Saint-Germain, en octroyant aux huguenots quatre places de sûreté, La Rochelle, Montauban, Cognac, et La Charité-sur-Loire, crée l'embryon d'un état dans l'état. L'entourage italien de Marie de Médicis envisagea dès lors la possibilité de décapiter le parti huguenot en assassinant par surprise d'une seule fournée ses meilleurs chefs sans prendre le risque d'engager une bataille aux résultats aléatoires. Le projet peut avoir trouvé son inspiration dans les vêpres siciliennes du 30 mars 1282, au cours desquelles les français de Charles d'Anjou furent éliminés en deux jours. D'autre part, cette cour étrangère avait été marquée par la déconfiture de l'armée de mercenaires italiens et provençaux cofinancée par le Pape Pie IV, et écrasée par les huguenots languedociens à Saint-Gilles en 1562.

Le 23 septembre 1562, les capitaines huguenots Pierre Suau de Bouillargues et Le Grille, renforcés par des troupes du baron des Adrets, anéantirent avec 1.200 hommes, l'armée de 3.000 hommes du duc de Sommerive et du comte de Suze qui traversaient le Rhône à Saint-Gilles. Considérant la papauté comme le mal absolu, les cévenols jetèrent dans les flôts les prisonniers italiens. Avignon ne recueillît dans ses murs qu'un millier de survivants.

La vendetta politique, bénie par Rome, semblait l'ultime recours. Grégoire XIII le confirma.

Le pape Grégoire XIII fit sculpter des bas reliefs et frapper des médailles commémoratives pour rendre hommage à la Saint-Barthélemy. Les scènes sont dantesques.

Aussi spectaculaire que sanguinaire, ce projet était pourtant voué à l'impasse stratégique :

- aucune mesure d'occupation préventive des cités huguenotes, La Rochelle, Sancerre, Alès, Livron à partir desquelles une guerre de siège très éprouvante pour l'armée royale va se relancer, afin de ne pas donner l'alerte.

- refus de nombreux chefs huguenots de se rendre à Paris pour des raisons de sécurité.

- division profonde du camp royal qui va entraîner l'apparition du parti des « politiques ».

- L'Amiral lui-même avait déclaré qu'après dix ans de lutte quasi ininterrompue, il voulait passer la main à la relève et se retirer sur ses terres.

On projeta son assassinat en payant un certain Maurevert.

Charles de Louviers de Maurevert, dont les terres étaient situées au sud-est de Paris, avait été page du duc de François de Guise, le bourreau de Wassy abattu par Jean de Poltrot de Méré à Orléans, puis tueur à gages pour le compte de Claude II duc d'Aumale, qui sera abattu à La Rochelle. A dix ans d'intervalle, les deux frères lorrains furent tués au cours de deux sièges dont l'issue aurait pu être fatale pour les huguenots. Maurevert, qui manqua son attentat, fut transpercé le 14 avril 1583 en plein Paris par le fils d'Arthur de Vaudrey de Mouy, capitaine du parti huguenot qu'il avait assassiné le 7 octobre 1569 (voir l'article qui suivra dans le prochain cahier « Les victimes nobles de la Saint-Barthélemy en province – Les vengeurs de la Saint-Barthélemy »).

Le massacre de l'hôtel de Rohan, rue de Béthisy, où loge l'Amiral, blessé après l'attentat manqué de Maurevert, ouvre le déclenchement du massacre général, qui du Louvre s'étend, à Paris, puis gagne en désordre les villes de province où il connaît un développement anarchique.

- Gaspard II de Coligny (1519 +1572) fils de Gaspard I de Coligny, Maréchal de France, et de Louise de Montmorency, marquis de Châtillon-Coligny, Amiral de France, commandant en chef des réformés. A ses côtés, tombe son escorte personnelle de deux lansquenets allemands, son interprète et l'aubergiste. Quelques maisons plus loin, tombe Etienne d'Arbaleste d'Esprunes, fils de Guy d'Arbaleste d'Esprunes, vicomte de Melun, et de Madeleine de Chevalier, rescapé du massacre d'Amboise du 17 mars 1560. C'était un des meilleurs financiers du parti huguenot.

- Charles de Téligny, seigneur de Montreuil- Bonnin, chef des huguenots du Rouergue. Fils de Louis de Téligny, et d'Artuse de Vernon, il a épousé Louise de Coligny, fille de l'Amiral. Il est tué d'un coup d'arquebuse en s'enfuyant par les toits de l'hôtel où il logeait. En 1569, il s'était illustré au combat de La Roche d'Abeille et à la prise de Niort.

Dans le même quartier sont tués :

- Le sire de Châteauneuf, d'un âge déjà avancé. Le lendemain, son épouse et ses trois filles sont assassinées par la populace qui les dépouille de leurs bijoux. Son cousin, capitaine en second aux gardes du duc d'Anjou, le futur Henri III, refusa d'intervenir.

- Le chevalier d'Autray et sa famille, originaires du pays de Montbéliard, subirent le même sort.

- Le chevalier de la Serre, originaire de Lyon, est tué avec ses enfants.

- Madeleine de Briçonnet d'Yverny, épouse de Thibaud de Longueil.

Au Louvre, alors que retentit la cloche de Saint-Germain l'Auxerrois, les chefs huguenots sont réveillés, appelés nominativement dans la grande cour, où ils sont tués en passant entre les haies de hallebardiers suisses.

- François III, comte de la Rochefoucauld et de Roncevaux, prince de Marcillac et baron de Merteuil, fils de François II et d'Anne de Polignac, dame de Randan et de Beaumont. Brillant chef de guerre des huguenots du Poitou, le roi Charles IX aurait tenté de l'écartier du « couloir de la mort » aux alentours de minuit. Il refusa pour des questions d'hygiène.

- Charles II de Quellenec, baron du Pons et de Rostrenen, fils de Charles I et de Catherine de Partenay-Soubise. Chef des huguenots de Bretagne et de l'Angoumois, il avait servi sans discontinuer Louis de Condé et failli être tué à Jarnac en 1569, aux côtés du capitaine Robert Stuart, qui avait tué le connétable de Montmorency en 1567, lors de la bataille de Saint-Denis.

Stuart avait été égorgé. On épargna Soubise, alors qu'il passait pour avoir recruté Poltrot de Merey, l'assassin du duc François de Guise, mais véritable justicier.

- Jean de Crussol, comte de Beaudiné, seul chef des huguenots du Vivarais et des Cévennes à avoir accepté l'invitation. Montbrun et Merle avaient recommandé à leurs officiers de « rester dans leurs affaires », prophétie exceptionnelle !

- Antoine de Clermont d'Amboise, marquis de Resnel, chef des huguenots de l'Anjou. N'ayant pu loger tous ses gens au Louvre, il avait préféré un hôtel particulier, où il fut assassiné par les sbires de son neveu, Louis de Clermont de Bussy d'Amboise, avec qui il était en procès, ce dernier ayant repris la procédure de son père à son compte. L'affaire inspira Alexandre Dumas. Charles de Chambes, comte de Montsoreau, chambellan du duc d'Anjou, assassina le lieutenant huguenot de Saumur, puis fit assassiner Bussy d'Amboise pour des raisons privées.

- François II, comte de Caumont La Force, chef des huguenots du Périgord. Ayant le même problème de logement, il opta pour la même solution. Il fut assassiné avec son fils Armand. Son autre fils, Jacques de Nompar, futur Maréchal de France, échappa à la mort par miracle.

- Claude de Régnier, comte de Guerchy, commandant les huguenots de Bourgogne. Avec son lieutenant de Taverny, ils furent les seuls à pouvoir mourir les armes à la main, assiégés dans leur auberge par une centaine de dégénérés qui eurent à déplorer quelques pertes.

A côté des cadavres des membres de la haute noblesse huguenote, vont s'aligner dans la grande cour, les cadavres des barons et des capitaines, morts sans pouvoir de se défendre, la réglementation du Louvre imposant le dépôt de toutes les armes à l'armurerie du corps de garde, les sujets étant placés au Louvre « sous la protection du roi ». Rigoureusement authentique.

- Baron Armand de Clermont de Piles, le héros de Bergerac, dont il s'empara à chacune des trois guerres de religion, et de Saint-Jean d'Angély, où il résista à des forces dix fois supérieures, en narguant les assiégeants avec un collier d'oreilles de prêtres.

- Baron Guillaume d'Astarac, seigneur de Montamat, lieutenant-général en Béarn, qui s'illustra en 1569, contre le chef catholique de Lomagne de Terride, qui avait attaqué les états de Jeanne d'Albret, et dont l'armée fut détruite par Montgomery..

- Baron François de Beauvais, seigneur de Briquemault, chef des huguenots d'Ile-de-France, avec ses quatre lieutenants, le chevalier Arnaud de Cavagnes, les baillis de Groslot et de Garraut, et le gouverneur de Corbeil. Briquemault et Cavagnes furent exécutés plus tard.

- Baron Pierre de Brichanteau, seigneur de Saint-Martin et Nigelles, capitaine de cavalerie.

- Baron Pompée de Carnazet, seigneur de Montaubert, capitaine d'arquebusiers à cheval.

- Baron Antoine de Foucauld, seigneur de Brion, ancien militaire, précepteur du prince de Conti.

- Baron Jean Ségur de Pardaillan. Avec Clermont de Piles, ils avaient juré de venger Coligny, en promettant de passer au fil de l'épée les commanditaires de l'attentat de Maurevert. La communauté italienne les craignait comme la peste.

- Baron François-Astorg de Peyre-Cardaillac, époux de Marie de Crussol, chef des huguenots du Gévaudan (Marvejols, Saint-Léger de Peyre, le Malzieu, Chirac).

- Baron Charles de Beaumanoir, seigneur de Laverdin. Il s'illustra en Normandie et à la prise d'Etampes. Il était gouverneur du roi de Navarre.

Commandants de corps d'armée ou gouverneurs de places, ils avaient tous combattu au cours des trois premières guerres de religion..

Dix capitaines commandants de compagnies de cinquante hommes d'armes avant le déclenchement des guerres de religion, et ayant parfois accédé à des commandements supérieurs, figurent également au nombre des victimes.

- Capitaine de Berny, tué aux côtés de Charles II de Quellenec, et aligné à côté de son cadavre.

- Capitaine Jean Pascal, seigneur de Coulombier, qui s'était illustré en Normandie et à Saint-Etienne.

- Capitaine Joachim Le Vasseur, seigneur de Congniers, qui s'était illustré à La Roche l'Abeille.

- Capitaine Gervais de Barbier, seigneur de Francourt, député de la noblesse et diplomate.

- Capitaine de Louvriez, héros des guerres de Bourgogne. Il reprit en 1567 Macon, que Montbrun avait évacué lors de la première guerre de religion.

- Capitaine François de Monneins. Originaire du Périgord, il s'illustra en Normandie. Il fut une des premiers auprès de l'Amiral, le jour de l'attentat de Maurevert, et avec Clermont de Piles, partit prévenir le roi.

- Capitaine Christophe de Claveau, seigneur de Puy-Viaud dit « Pluviot ». Il s'illustra à La Rochelle et en Bourgogne.

- Capitaine Philippe de Boulainvilliers, seigneur de Rouvray. Il s'illustra en Normandie et à Arnay-leDuc.

- Capitaine Saint-Martin des Bourses. Il participa avec brio aux trois premières guerres de religion.

- Capitaine Jean de Valavoire. Engagé avec ses sept frères dans les troupes de Mauvans, chef des huguenots de Provence, il s'illustra lors du passage du Rhône, défendu vainement par le chef catholique Simiane de Gordes, lors de la troisième guerre de religion.

Alignés pour leur recensement, les cadavres furent ensuite jetés dans la Seine, puis pour partie repêchés et mutilés par des hordes de dégénérés excités par des prêtres.

Dans les murs du Louvre furent épargnés, grâce à des initiatives individuelles :

- les princes de Navarre et de Condé, les deux Henri, qui s'engagèrent à se convertir, ce qu'ils firent les 12 et 26 septembre avec la conviction que l'on imagine.

- Jean de Durfort, vicomte de Duras, frère de Symphorien de Durfort de Duras, chef des huguenots de Guyenne. Il était chambellan du roi de Navarre.

- Joachim Rouault, seigneur de Gamaches.

- Philippe de Lévis, vicomte de Léran, capitaine au pays de Foix.

- Antoine d'Aure, baron de Gramont, capitaine en Béarn.

- M. de Miossens, chef des gardes de la maison du roi de Navarre.

- Antoine et Jacques de Crussol, barons d'Assier en Languedoc, qui abjurèrent

- Antoine de Bayencourt, seigneur de Bouchavannes ; ancien lieutenant de Louis de Condé, il fut suspecté de double jeu.

- Philippe Duplessis-Mornay et Maximilien de Béthune, baron de Rosny, puis duc de Sully, furent protégés.

Par le faubourg Saint-Germain, s'échappèrent :

- comte Gabriel de Montgomery, célébrissime chef des huguenots de Normandie.

- comte Jean de Rohan, seigneur de Frontenay, fils de René I de Rohan et d'Isabeau d'Albret, chef des huguenots de Bretagne, frère de René II de Rohan-Pontivy, et oncle d'Henri II de Rohan, chef des armées huguenotes sous Louis XIII.

- Jean de la Ferrière, vidame de Chartres, chef des huguenots de la Beauce.

- Jean de la Fin, seigneur de Beauvoir la Nocle, chef des huguenots du Nivernais.

## COMPLEMENTS A LA GENEALOGIE CHENEVIX

Etude publiée dans les Cahiers du Centre de Généalogie Protestante n°97, 1<sup>er</sup> trimestre 2007, pages

La publication du bulletin numéro 28 de l'Association suisse pour l'étude du Refuge huguenot est consacrée au refuge huguenot à Neuchâtel, en Suisse. Les pages 6 à 18 sont consacrées à un article d'Alexandre Dafflon, archiviste de Neuchâtel, sur *Neuchâtel, ses gouverneurs et le refuge huguenot dans la première moitié du XVIIIe siècle*.

Les rois de Prusse ont à plusieurs reprises désigné des huguenots réfugiés en Prusse comme gouverneurs de leur principauté francophone.

Trois gouverneurs d'origine huguenote se sont succédés : Paul de Froment (1720-1737), Philippe de Brueys de Bezuc (1738-1742), Jean de Natalis (1742-1754) puis Louis Théophile de Béville (1779-1805).

Paul de Froment, d'origine Dauphinoise, se réfugia en 1683 dans l'électorat de Brandebourg avec son frère Denis, et entra dans l'armée prussienne, où il devint colonel. Il épousa en 1700 à Berlin Marie Godefroy, d'une famille de La Rochelle, et en eut trois filles, dont Isabelle, qui épousa Jean-Jacques de Brueys, dont le fils sera successeur de Paul de Froment comme gouverneur de Neuchâtel.

Paul de Froment mourut le 12 février 1737 à Neuchâtel, et fut inhumé dans le cimetière de la ville.

Denis de Froment fut précepteur du Margrave Frédéric IV de Bayreuth, gendre du roi de Prusse Frédéric Guillaume Ier.

Philippe Brueys de Bezuc (1682-1742), naquit à Saint-Jean d'Uzès (Gard), fils de Jean Jacques Brueys de Bezuc et Isabelle de Froment. Il quitta la France en 1698 et se réfugia à Berlin. Il fit carrière dans l'armée prussienne, et termina colonel. Il était à la bataille d'Höchstaedt en 1704.

Il épousa en 1720, Marie Le Chenevix de Béville, (signalée page 7 de notre article), tante du dernier gouverneur de Neuchâtel au XVIIIe siècle. Il mourut le 1<sup>er</sup> janvier 1742 et fut enterré dans la collégiale. Sa veuve rentra à Berlin, où elle mourut en 1745.



Portrait de Philippe Brueys de Bézuc

Epitaphe de Philippe Brueys de Bézuc dans la Collégiale de Neuchâtel



Jean de Natalis (1760-1754) originaire d'une famille italienne établie à Montauban, fils d'un colonel, se retira à Berlin en 1685. En compagnie de sa sœur Marthe. Leur père les rejoignit par la suite, et le roi Frédéric Ier le nomma conseiller d'ambassade.

Jean de Natalis devint colonel du régiment de Varennes en 1727.

Il avait été nommé gouverneur de Pillau, en Prusse orientale, en 1719. Il épousa en 1720 Suzanne Charlotte de Lafargue, fille d'un conseiller à la Chambre de commerce de

Königsberg. Il mourut le 29 mars 1754 à Neuchâtel et fut inhumé dans le cimetière de la ville. Sa veuve se retira à Berlin où elle mourut en 1779, laissant trois fils, qui firent carrière dans les armées prussiennes.

**Armes des quatre gouverneurs huguenots,  
figurant dans la salle des Trois-Etats au château de Neuchâtel**



Armes des gouverneurs :

de Froment : *d'azur à la botte de froment d'or.*

de Brueys de Bézuc : *d'or au lion issant de sable, à la barre d'azur chargée de trois étoiles d'argent brochant sur le tout.*

de Natalis : *d'azur à la maison d'or sur une barque du même, sur une mer d'argent, à la colombe d'argent, issante d'un nuage de même, en chef.*

Le Chenevix de Béville : *d'azur à la croix d'argent, cantonnée en chef de deux fleurs de lis et en pointe de deux coquilles, le tout d'or.*

Thierry Du PASQUIER

**ETAT DES PRISONNIERES  
DETENUES A LA TOUR DE CONSTANCE EN 1741**

Des lettres conservés aux Archives départementales de l'Hérault dans la série de l'Intendance de Languedoc (AD Hérault - C 423) ont été échangées à la suite d'une *demande d'élargissement des prisonnières de la tour de Constance* par le Roi de Prusse (voir *mémoire*).

Cet ensemble de lettres échangées entre le représentant du roi de Prusse et le ministre des affaires étrangères de Louis XIV, à propos de la Tour de Constance et de ses prisonnières, donne la photographie des femmes s'y trouvant enfermées en 1741. La liste établie à cette occasion précise des informations tant d'ordre généalogique qu'historique.

Nous reproduisons ci-après la transcription des lettres et de l'*Etat des prisonnières* établi à cette occasion.

\* \* \* \* \*

**Lettre d'Amelot à M. de Bernage**

*A Versailles le 8 novembre 1741. J'ai l'honneur Monsieur, de vous envoyer un memoire que le Ministre du Roy de Prusse ici vient de me remettre au sujet de plusieurs personnes qu'il prétend qui se trouvent en prison dans la tour de Constance pour cause de Religion. J'ai quelque idée que vous m'avez deja precedemment envoyé des éclaircissements sur cette affaire, mais comme je ne me rappelle pas en quel tems je les ai reçus, et que la recherche à en faire dans mes Bureaux pouroit etre longue, je vous prie de m'envoyer de nouveau les éclaircissemens qui me sont necessaires pour me mettre en etat de satisfaire l'impatience du Ministre de la Prusse pour la reponse qu'il attend sur son mémoire. Je suis tres parfaitement Monsieur votre tres humble et tres obéissant serviteur.*

*Signé : Amelot. Adressé à M. de Bernage.*

**Mémoire remis par le ministre de Prusse**

*Sa majesté le Roy de Prusse ne pouvant se dispenser par la conformité de Religion d'être touché du triste etat dans lequel se trouvent plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe qui sont en prison dans la tour de Constance pour cause de Religion prie instamment son Eminence de vouloir bien s'employer auprès de sa Majesté tres Chretienne pour en obtenir l'elargissement, sa majesté le Roy de Prusse se flatant que sa majesté tres Chretienne voudra*

*bien avoir quelque egard pour sa recommandation en faveur de ces pauvres gens qui gemissent dans les fers depuis tant d'années.*

**Prisonnières détenues à la Tour de Constance demandées par le Roy de Prusse : lettre de Bernage à Amelot )**

*M. Amelot. Le 24 novembre 1741.*

*J'ai reçu avec la lettre qu'on vient de m'écrire le 8 de ce mois la copie du mémoire qui vous a été remis par le ministre du Roy de Prusse en faveur des prisonnières qui sont à la tour de Constance, vous savés M. que cette tour est depuis longtems destinée au renfermement des femmes qui contreviennent aux ordonnances sur le fait de la religion, et je ne crois pas pouvoir mieux vous mettre en Etat de repondre au Ministre de Prusse qu'en vous envoyant la liste cy jointe des prisonnières, par laquelle vous verrés que la plus grande partie ont été condamnées par des jugements en forme, non pas pour n'avoir point remply les devoirs de catholiques parcequ'on ne leur fait aucune violence a cet Egard, mais pour avoir contrevenu aux ordonnances du Roy, en fomentant ou assistant a des assemblées de religionnaires tres contraires aux intentions au service de sa majesté. Ce sont monsieur tous les éclaircissements que je puis avoir l'honneur de vous donner sur cette demande.*

*Signé : De Bernage.*

\* \* \* \* \*

**Louis Basile de BERNAGE** : seigneur de St Maurice, de Vaux et de Chassy (1691/1767)  
Intendant du Languedoc de 1691 à 1767.

**Jean-Jacques AMELOT de CHAILLOU** : (° 30/04/1689 et + 07/05/1749)  
Ministre des affaires étrangères de Louis XV de 1737 à 1744.

**Louis XV** : (° 15/02/1710, + 10/05/1774)  
Roi de France de 1715 à 1774.

**Frédéric II le Grand** : (° 24/01/1712, + 17/08/1786)  
Roi de Prusse du 31/05/1740 au 17/08/1786. Après avoir fréquenté Voltaire, il devient célèbre pour être l'un des porteurs de l'idéal de prince du « siècle des Lumières » en tant que « despote éclairé ». (*informations sur les personnages : internet et Larousse*)

Jean-Luc CHAPELIER

Année 1741

ETAT DES PRISONNIERES DETENUES A LA TOUR DE CONSTANCE - Année 1741

Noms des prisonnières	lieux de leurs naissance et de leur résidence	Leur age et qualité	Depuis qu'el tems elles sont en prison	Par qu'els ordres et leur date	Raisons qui ont donné lieu a leur detension
Anne SALIEGE	De Vébron. Diocèse de Mende	Agée de 50 ans. Fille d'un son-père-était-ménager	Depuis l'année 1719	Par jugement de Mr l'intend de BERNAGE rendu en 1719	Pour la fait de religion
Suzanne LOUBIERE	De Nimes	Agée de 60 ans. Son-père Fille d'un fabriquant en faisoit des étoffes de soye.	22 avril 1723	Par jugement de Mr de BERNAGE du 23 avril 1723	Ayant-été-prise elle a-esté fut arrestée chez la nommée VERCHAND connue dans le Languedoc par les assemblées de Multipliant qu'elle tenoit chés elle a Montpellier, et-pourquoy son procès luy fut fait et sa maison rasée.
Victoire COMTESSE	De Lunel	Agée de 60 ans. Son-mary Femme d'un cordonnier.	Le 22 avril 1723	Par jugement de Mr de BERNAGE du 23 avril 1723	ayant-été-prise-chés-la-Verehand idem
Anne GAUSSENTE	De Sommieres	Agée de 61 ans. Femme d'un faiseur de matelats.	Le 22 avril 1723	Par jugement de Mr de BERNAGE du 23 avril 1723	ayant-été-prise-chés-la-Verehand idem
Jacquette VIGNE	D'Alais	Agée de 45 ans. Son-père-était Fille d'un ménager.	Le 22 septembre 1726	Par jugement ordre de Mr d'IVERNY. De l'année 1726	Pour cause de Religion.
Suzanne PARFAIT	De Marvejois en Gevaudan	Agée de 45ans. Son-père-était Fille d'un boulanger	Le 7 février 1727	Par ordre de-la-Cour-du Roy du 7 février 1737	Pour être venue de Genève
Marie ROUBERTE	du Diocèse de Nîmes	Agée de 50 ans. Son-père-était Fille d'un ménager	4 décembre 1727	Par jugement de M l'intend de BERNAGE du 4 octobre 1727	Pour avoir assisté à une assemblée.
Marie BERAUD		Agée de 50 ans. Son père-était Fille d'un ménager	Au mois de juillet 1723	Par jugement de M l'intend de BERNAGE du mois de juillet 1723	Pour cause-de-religion avoir assisté à une assemblée.
Marie VERNEZ	De la Traverse diocèse de Viviers	Agée de 60 ans, son père étoit bourgeois	4 octobre 1728	Par ordre de la cour du 3 octobre 1728	Pour cause de Religion et fanatisme
Olimpe LIRON	De Nîmes	Agée de 60 ans, son-mary-est-Bourgeois	Le 15 avril 1730	Par jugement de M. de la FARRE du 3 avril 1730	Pour avoir assisté à une assemblée.
Marguerite MAURY	De Nîmes	Agée de 39 ans Femme d'un marchand.	Le 15 avril 1730	Par jugement de M. de la FARRE du 3 avril 1730	Pour avoir assisté à une assemblée.
Isabeau MICHEL	De Nîmes	Agée de 40 ans. Femme d'un calandrier	Le 15 avril 1730	Par jugement de M. de la FARRE du 3 avril 1730	Pour avoir assisté à une assemblée.
Suzanne DOUMESON	De Nîmes	Agée de 37 ans. Femme d'un voiturier.	Le 15 avril 1730	Par jugement de M. de la FARRE du 3 avril 1730	Pour avoir assisté à une assemblée.
Marie DURAND	De Bouchet diocèse de Viviers	Agée de 26 ans, son-père fille d'un greffier consulaire.	Le 25 août 1730	Par ordre de la Cour du 28 juillet 1730	accusée-du soeur d'un ministre (ère) de-son-frère executé à Montpellier.
Isabeau SAUTEL	De Craux diocèse de Viviers	Agée de 60 ans, son-mary femme d'un notaire	Le 9 avril 1731	Par ordre de la Cour du 21 avril 1731	accusée-du ministre-de-son-fils-Durand Pour déclaration contraire au bien de la religion
Marie VERILLARD	De Chauson diocèse de Viviers	Agée de 45 ans, son-mary femme d'un ménager.	Le 28 janvier 1737	Par ordre du Roy du 28 janvier 1737	Pour cause de Religion.
Marie VIDAL	D'Aubert diocèse de Viviers	Agée de 31 ans, son-mary-sans-vacation-femme d'un homme sans profession.	Le 3 février 1737	Par jugement de M. de la FARRE du 5 janvier 1737	Pour s'être mariée devant un ministre.

Isabeau MENET	De Beauchatel diocèse de Valence.	Agée de 26 ans, son-mary-Bourgeois femme d'un homme condamné aux galères.	En l'année 1736	Par jugement de M. de BERNAGE du mois de juin 1735.	Pour avoir assisté à une assemblée. Son mary est aux galères.
Marie VEY	De St George diocèse de Valence.	Agée de 35 ans, son-mary femme d'un tisserand.	En l'année 1736	Par jugement de M. de BERNAGE du mois de juin 1735.	Pour avoir assisté à une assemblée.
Anne SOLEYROL	d'Alais	Agée de 23 ans, fille d'un boulanger.	2 janvier 1738	Par ordre de la Cour du 7 décembre 1737.	Pour avoir assisté à une assemblée.
Jacquette PAUL	De Nîmes	Agée de 45 ans, son-père fille d'un Bourgeois	15 avril 1730	Par jugement de M. de la FARRE du 3 avril 1730.	Pour avoir assisté à une assemblée.
Catherine ROUVIERE	De Nîmes	Agée de 51 ans, son-mary femme d'un faiseur de bas	23 novembre 1740	Par jugement de M. l'intendant du 28 juin 1739	Pour avoir assisté à une assemblée.
Espérance DURAND	De Nîmes	Agée de 80-ans, son-mary-étoit femme d'un cardeur de laine.	23 novembre 1740	Par jugement de M. l'intendant du 28 juin 1739	Pour avoir assisté à une assemblée.
Antoinette CABIAC	De Nîmes	Agée de 50 ans, son-mary-femme d'un faiseur de bas	23 novembre 1740	Par jugement de M. l'intendant du 28 juin 1739	Pour avoir assisté à une assemblée.
Suzanne BOUZIGUE	De Nîmes	Agée de 55 ans, son-mary femme d'un faiseur de bas	23 novembre 1740	Par jugement de M. l'intendant du 28 juin 1739	Pour avoir assisté à une assemblée.
Jeanne AUTERIVE	De Nîmes	Agée de 70 ans, son-mary femme d'un tisserand	23 novembre 1740	Par jugement de M. l'intendant du 28 juin 1739	Pour avoir assisté à une assemblée.
Catherine VIGNE	De Nîmes	Agée de 55 ans, son-mary-étoit femme d'un teinturier	23 novembre 1740	Par jugement de M. l'intendant du 28 juin 1739	Pour avoir assisté à une assemblée.
Margueritte NIVARD	De Nîmes	Agée de 55 ans, son-mary femme d'un maçon.	23 novembre 1740	Par jugement de M. l'intendant du 28 juin 1740	Pour avoir assisté à une assemblée.
Marguerite ROUX	De Nîmes	Agée de 62 ans, son-mary-veud-de-l'eau-de- vie femme d'un revendeur d'eau de vie.	23 novembre 1740	Par jugement de M. l'intendant du 28 juin 1740	Pour avoir assisté à une assemblée.
Magdeleine ARBELINE	De Nîmes	Agée de 37 ans, son-mary femme d'un fouleur de bas.	23 novembre 1740	Par jugement de M. l'intendant du 28 juin 1740	Pour avoir assisté à une assemblée.
Louise PEYRON	De la Mastre en Vivaraïs	Agée de 45 ans, son-père fille d'un ménager.	7 mars 1740	Par jugement de M. l'intendant du 8 février 1740	Le prédicant a été arrêté dans sa maison.
La nommée CANAC	De la Coin diocèse de Castres (Lacaune)	Agée de 60 ans son-mary-étoit-Bourgeois	11 août 1730	Par ordre de la cour du 24 juillet 1730	Pour libertinage.

## LES JAPY

### DES ARTISANS HORLOGERS DEVENUS DE GRANDS INDUSTRIELS

Les Japy sont enracinés depuis le XV<sup>e</sup> siècle dans la région de Montbéliard.

De Frédéric, fondateur, à Frédéric, dernier administrateur de la société, deux siècles d'histoire d'une entreprise familiale spécialisée en horlogerie, quincaillerie, machines à écrire et en bien d'autres choses encore.

Même si l'entreprise familiale a maintenant disparu, le nom de Japy nous est encore familier, image, évocation d'un passé qui nous semble tout proche ; montres, machines à écrire...

L'entreprise avait cependant des racines fort anciennes : deux siècles d'histoire du pays de Montbéliard, de la Trouée de Belfort, où, la famille elle-même s'enracinait dès le XV<sup>e</sup> siècle.

#### **Un ancrage au coeur du comté de Montbéliard : six générations de laboureurs**

Au XV<sup>e</sup> siècle, on trouve plusieurs familles Japy dans les villages du pays de Montbéliard : Pierrefontaine (d'où serait originaire le plus lointain ancêtre retrouvé (cf. l'arbre généalogique), Jacques Japy, Abbévillers, Seloncourt, Montbéliard, mais c'est surtout Beaucourt qui en est la localité-source. On y retrouve plusieurs Japy arbalétriers, arquebusiers ou hallebardiers de la seigneurie de Blamont.

Le comté de Montbéliard et les terres adjacentes (Blamont, Clémont, Châtelot et Héricourt) dépendent alors du Saint-Empire romain germanique, mais une charte de franchise accordée en 1283 a mis une grande partie du pouvoir réel entre les mains des Montbéliardais et de la bourgeoisie locale.

Les années 1580 sont des années de guérillas et de tensions religieuses, le pays de Montbéliard se tournant entièrement vers la Réforme luthérienne à partir de 1588. Les pillages des soldats au cours de cette période troublée nous permettent de savoir que les Japy possèdent quelques biens : Jehan Japy dresse en 1588 l'inventaire écrit des biens qui lui ont été volés de 1587 à 1588, pendant le règne des Guise dans la région, *par les voleries, larrecins, brigandages, pilleries... commises et perpétrés par les tyranniques bourreaux et exécuteurs des sataniques desseins et volonteze du tigre forcené duc de Guise* (signé : Jehan Japy). On lui a emporté foin et fourrage, quatre chevaux, trois vaches et un veau, deux

chèvres, neuf porcs, de l'argent et des céréales... Quatre chevaux, dont deux attelages à entretenir : cela fait de lui un laboureur assez fortuné.

Cette appartenance à une minorité paysanne aisée est confirmée par un dénombrement de 1670, trente ans avant que le village ne devienne français, qui enregistre les Japy comme propriétaires de leur maison, d'une grange, d'étables, avec *chariot et charrue en bon estat*. Confirmation également grâce au contrat de mariage de Jacques Japy et de Suzanne-Catherine Muguet, par lequel les parents du marié, Guenin Japy et Jeanne Laurent, offrent en dot une maison de Beaucourt avec granges et étables, un verger, des chariots et charrues.

### **De la terre à l'artisanat**

Grand-père du futur fondateur de l'entreprise familiale, ce Jacques Japy n'utilise pas comme laboureur la maison offerte ; il quitte la terre pour devenir le maréchal-ferrant du village.

Son fils, Jacques Japy le Jeune (°1724 +1799), développe l'affaire avec intelligence. *Sa maison était entourée d'un beau verger d'arbres fruitiers ; devant la maison était une petite cour avec l'atelier de maréchal-ferrant et de charron. Derrière la maison se trouvait un second atelier de serrurerie-mécanicien.*

Très considéré, Jacques Japy le Jeune est dit ancien de la paroisse, un titre qui ne s'accordait qu'aux notables et aux habitants les plus estimés. En 1760, tant par l'endroit de sa capacité et bonne conduite, il se voit confier la charge d'officier seigneurial du village, au lieu et place de l'ancien titulaire catholique, charge qu'il conservera même après les premiers soubresauts de la Révolution.

### **De l'atelier à la fabrique : Frédéric Japy (°1849 +1812)**

Fils de Jacques Japy, Frédéric Japy, créateur de l'entreprise que nous avons connue, est né en 1749 à Beaucourt. Il aurait été remarqué pour sa vive intelligence et, sur l'initiative de son maître d'école, envoyé à Montbéliard y poursuivre ses études. Dans cette ville, vit alors un parent, Jacques Frédéric Georges Japy, qui y fait profession d'horloger et qui donne peut-être au jeune homme le premier aperçu du métier.

Frédéric Japy revient à Beaucourt en 1766 puis, après deux années de travail dans l'atelier de son père, part pour la Suisse poursuivre son apprentissage. Dans la région de Neuchâtel, la toute nouvelle industrie de l'horlogerie est en effet en plein essor et offre à ses ouvriers des salaires bien supérieurs à ceux des autres métiers. Frédéric Japy y passe un contrat d'apprentissage avec Abraham Louis Perrelet, horloger remarqué pour les recherches et perfectionnements qu'il apporte sans cesse à ses outils, puis avec Jean-Jacques Janneret Gris, un inventeur et fabricant spécialisé dans la petite mécanique. Ce sont sans doute ces deux expériences successives qui lui donnent l'idée d'une nouvelle industrie à créer. Il revient à Beaucourt et monte dans son village natal un petit atelier d'horlogerie dont il écoule les produits en Suisse. Un de ses frères, Jacques Frédéric Georges Japy, l'imite et s'installe comme horloger à Montbéliard.

En 1773, Frédéric Japy épouse Catherine Marguerite Amstutz, d'une famille d'anabaptistes profondément croyants et charitables : Dans le temps de malheur public, ils étaient généreux et donnants. *En tout temps, ils se soutenaient entre eux dans le domaine spirituel : habitués à soulager les pauvres, ils cherchent à venir en aide à leurs frères dans la peine.* Peut-être est-ce là, l'un des points d'ancrage du paternalisme et de la générosité dont Frédéric Japy fera preuve plus tard avec ses employés.

En 1776 enfin, étape décisive pour le développement de son entreprise, il rachète à son ancien maître Janneret, toutes les découvertes et les machines de celui-ci et lui en commande dix nouvelles.

Il fait construire l'année suivante, sur les hauteurs de Beaucourt, un véritable local industriel où les nouvelles machines-outils peuvent fonctionner grâce à un manège de chevaux. On est déjà loin de l'atelier artisanal. Comme les Boisgeol et les Peugeot près de là, Frédéric Japy rompt avec un système de production ancien pour en créer un nouveau : la production en série, la fabrication des ébauches par les machines et non plus à la main, une nouvelle division des tâches, un travail facilité, mais un nombre croissant d'employés (près de 150) qui transforment les relations patron / apprenti et le mode de vie des ouvriers.

Au local industriel, Frédéric Japy fait ajouter rapidement deux ailes pour héberger sur place les ouvriers. Il crée aussi pour eux une boulangerie et un magasin, transformant l'entreprise en communauté. *Je veux que mes ouvriers ne fassent avec moi et avec les miens qu'une seule et même famille. Mes ouvriers doivent être mes enfants et en même temps mes coopérateurs,* affirme-t-il. Lui et sa femme prennent le repas du soir avec les ouvriers, les hommes dans une salle, les femmes dans une autre et leur lisent ensuite une lecture instructive ou un chapitre de la Bible.

Les treize enfants Japy participent à la vie de l'entreprise et aux travaux les plus durs. Leur fille aînée, Clémence-Catherine Japy (°1775 +1864), qui épousera plus tard un Peugeot, *avait conservé un tel souvenir de sa jeunesse austère et du travail ininterrompu auquel elle s'était livrée pendant des années, que bien longtemps après, elle en entretenait ses petits-enfants.*

Mais cette concentration et l'introduction du machinisme ne plaît guère aux petits horlogers locaux. En 1801, commencent à circuler les premières pétitions. La maison Japy emploie alors 500 personnes. En 1803, des rixes éclatent, le conflit s'envenime et remonte jusqu'au sous-Préfet de Belfort, puis au gouvernement. Il faut que dix à douze chasseurs à cheval viennent ramener le calme.

La Révolution française rattache en 1790, Beaucourt, au département du Haut-Rhin. Grand lecteur de Rousseau, Frédéric Japy se rallie immédiatement aux idées nouvelles. Il fait fonction d'officier de l'état-civil et offre en 1793, *trente fusils avec bayonnettes pour l'armement des nouveaux défenseurs de la patrie.* Il sait par ailleurs profiter des ventes de biens : il est dans le département l'un des quatre principaux acheteurs de biens confisqués du prince Frédéric-Eugène, tant mobiliers qu'immobiliers.

Frédéric Japy et Catherine Amstutz ont seize enfants, nés entre 1774 et 1796. trois meurent en bas-âge, mais les autres contribuent à développer l'entreprise ou à tisser un réseau relationnel important, par des mariages avec les principales familles de la région: les Peugeot, les Sahler, les Boisgeol, les Bornèque...

Par son souci constant du perfectionnement, Frédéric Japy sait faire reconnaître la qualité de ses fabrications. Dès l'an X, il obtient une médaille à l'exposition des Arts et Métiers de Paris. Il a par ailleurs véritablement acquis une dimension de notable qui lui vaut d'être parmi les premiers chevaliers de la Légion d'Honneur de l'arrondissement de Belfort.

### Une succession délicate

C'est en 1806, que Frédéric Japy cède la direction de l'entreprise à ses trois fils aînés (Frédéric Guillaume Japy, dit Fritz (°1774 +1854), maire de Beaucourt depuis l'an VIII ; Louis Japy (°1777 +1852), et Jean-Pierre Japy (°1785 +1863), en créant la société *Japy-Frères*.

Le fondateur accorde à ses fils, une totale confiance, puisqu'il ne se contente pas de les associer à son affaire, mais qu'il leur cède juridiquement le pouvoir de direction. Le choix de ces trois fils - et trois seulement parmi les seize enfants, pour éviter la dislocation de l'affaire - a été longuement mûri, Frédéric Japy ayant pu les observer à l'ouvrage à ses côtés pendant de nombreuses années. Les responsabilités de chacun sont clairement délimitées.

*L'aîné M. Fritz-Guillaume fut chargé de la partie commerciale et financière. M. Louis, mécanicien très ingénieux et très doué, s'occupa de la partie technique et de la création des machines-outils.. M. Pierre était l'homme de l'atelier, surveillant, dirigeant le personnel et vérifiant la bonne qualité de la fabrication.*

Frédéric Japy a pris toutes les précautions nécessaires, pour que son entreprise perdure. Si l'un des fils ne se montre pas à la hauteur de sa tâche, il peut être révoqué par les deux autres ; l'accord juridique des filles et des gendres a été au préalable négocié (seuls Frédéric Japy et son mari Jean-Pierre Monnin n'ont pas signé) ; l'intégration des deux autres fils, beaucoup plus jeunes, est censée se faire ultérieurement.

La succession véritable, avec son cortège de formalités, s'engage le 27 mai 1811 avec le décès de Catherine Amstutz, puis se poursuit le 4 janvier 1812 avec celui de Frédéric Japy. La société en sort indemne. Mais en 1816, puis 1818, entrent officiellement dans l'entreprise, les deux plus jeunes frères, Charles-Jean Japy (°1792) et Frédéric Japy - ou Fritz - dit Fido (°1796). Très vite, les premiers signes de tensions, puis les premiers conflits, apparaissent entre les deux cadets et les trois aînés. La situation devient telle qu'il y a finalement partage des biens : en échange de leur retrait de la société, Charles-Jean et Fido reçoivent de l'argent et la fabrique d'horlogerie du Moulin de Badevel, qui fonctionnera désormais comme une entreprise distincte, se refusant à toute coopération avec les établissements *Japy-Frères*. La société nouvelle montée par les deux cadets ne tardera pas à péricliter, mais la société d'origine se trouve néanmoins, du fait de cette séparation, amputée d'une bonne partie de ses moyens de production.

Sensibilisés aux problèmes de succession, les trois aînés reconduiront pour vingt ans leur entente en 1821 et régleront par contrat les modalités de cooptation des héritiers chacun.

## **Le difficile passage de l'Empire à la royauté**

Les trois frères savent remarquablement bien développer leur société. Mais leur attachement à l'Empire va leur coûter bien des déboires. Lors du retour de Napoléon de l'Île d'Elbe, les Cent-Jours, Frédéric Guillaume Japy fait partie de la députation du collège électoral du Haut-Rhin et lève à ses frais, pour rallier l'Empereur, une compagnie de 500 francs-tireurs équipés. Cet engagement vaut aux Japy l'incendie de la manufacture de Beaucourt par les troupes royalistes le 1er juillet 1815.

*Ainsi, l'une des plus belles manufactures de l'Europe, unique en son genre dans le monde entier, tous les bâtiments qui la composaient, les fruits de quarante années des travaux et du génie de ses propriétaires ; tout ce que ces bâtiments enserraient d'objets d'art, de chefs d'oeuvre de mécanique d'un prix inestimable, un riche et immense mobilier, grains, fourrages, bestiaux, pour plus de quatre cent mille francs de marchandises fabriquées, de vastes magasins remplis de métaux pour la fabrication [...] ; tout enfin est devenu la proie des flammes, rien, absolument rien, n'a pu être sauvé de ce funeste incendie.* Les troupes incendiaires placent même des piquets de soldats tout autour pour que rien ni personne de puisse empêcher la totale destruction des bâtiments.

De nombreuses offres sont alors faites aux Japy par des gouvernements étrangers souhaitant les attirer sur leur territoire. Le nouveau gouvernement français lui-même, soucieux d'accélérer son rétablissement économique, tente finalement de les retenir : il accorde en 1819, la Légion d'honneur à Frédéric-Guillaume et attribue aux Japy, en 1821, après d'incessantes démarches, 30.000 francs de dédommagements pour l'incendie de 1815. Les Japy, attachés au pays beaucourtois, rebâtissent leur entreprise à l'emplacement d'origine, mais cela ne les transforme pas pour autant en soutiens du nouveau régime. Bien au contraire, Ingénu Japy, fils de Frédéric-Guillaume, est mêlé à la conspiration de Belfort qui, en 1822, ébranle la stabilité politique de l'Alsace. Ouvertement liés à l'opposition, ils accueillent avec soulagement le renversement politique de juillet 1830 et l'avènement de Louis-Philippe. Leurs espoirs ne sont pas déçus : une commande gouvernementale de 24.000 francs leur est rapidement passée et Frédéric-Guillaume Japy est élu au Conseil général.

## **Une ascension industrielle certaine**

C'est grâce à leur talent mais aussi grâce à l'appui des entreprises de leurs beaux-frères (entreprise Calame, Peugeot, Maillard-Salin) que les trois Japy réussissent à relancer leur activité. La société Japy-Frères connaît ainsi jusqu'en 1837, un développement accéléré et crée de nouvelles branches industrielles, tout en restant fidèle au paternalisme institué par Frédéric Japy. La diversification s'effectue principalement vers la fabrication de vis, vers la grosse horlogerie, la serrurerie et l'industrie du fer battu. L'industrie Japy regroupe ainsi 3.000 ouvriers sur six sites indépendants en 1837 ; 6.000 en 1848.

L'équipe dirigeante doit s'étoffer. Les trois frères sont rejoints par : Ingénu et Julien Japy, les deux fils de l'aîné ; deux des gendres de l'aîné, Auguste Monnin et Charles-Louis Meiner ; et par les deux fils de Jean-Pierre Japy, Adolphe et Louis-Octave Japy. La descendance de Louis Japy n'est pas représentée dans la nouvelle direction : son fils Louis a en effet préféré fonder sa propre fabrique de mouvements de pendules à Berne. Enfin, pour la première fois, des membres par alliance entrent à la tête de l'affaire.

Les alliances de la troisième génération avec d'autres bastions économiques sont révélatrice de la mentalité industrielle locale. Les Japy s'allient aux Boisgeol, qui ont localement développé l'industrie du tissage et de la teinturerie ; aux Sahler, qui possèdent à Montbéliard plusieurs établissements textiles ; aux Bornèque, qui ont une solide tradition métallurgique ; et toujours aux Peugeot, par le mariage de Virginie-Caroline Japy avec Armand-Constant Peugeot, fondateur de l'entreprise que nous connaissons de nos jours. Enfin, les mariages entre cousins Japy sont nombreux et contribuent à resserrer entre elles, les branches familiales.

## **Le second Empire**

Le second Empire fait entrer la France dans "l'ère du rail". Les Japy souhaitent aussitôt participer à l'effort d'équipement national et contribuent au financement d'une ligne régionale. Le libre-échange et la baisse des droits de douane les engagent par ailleurs vers une course à la productivité nécessaire pour affronter des industries anglaises et américaines performantes.

Après l'entrée de la génération suivante dans la direction de l'entreprise (voir sur l'arbre généalogique, les noms soulignés), l'entreprise choisit d'implanter de bureaux à Paris, rue du Château-d'Eau. Elle ne délaisse pas pour autant Beaucourt, où elle développe un système de prévoyance sociale et une politique de logements tout à fait conséquents.

La prospérité de la fabrique repose toujours sur ses trois grands domaines de production (fer battu, visserie et horlogerie), même si les opérations de diversification se poursuivent.

## **La troisième République et les premières difficultés**

Les premières difficultés commerciales, encore mineures, apparaissent après la guerre de 1870-1871. C'est à la même époque que l'harmonie familiale commence à se rompre. Auguste Monnin met en cause les compétences commerciales d'Adolphe et Louis-Octave Japy. Des clans se forment et pèsent sur le développement des différents secteurs de l'entreprise, faute de coordinations suffisante.

Le consensus social lui-même est remis en cause et les grèves se multiplient ; l'état d'esprit des dirigeants n'est de toute façon plus celui du fondateur, puisqu'il n'y a plus de véritable travail partagé ni de vie communautaire.

En 1873, la rédaction du nouvel acte social tourne à l'avantage des "anciens", Adolphe- et Louis-Octave Japy. Ils maintiennent hélas la société dans son cadre juridique de 1847 et figent le processus d'accession à la direction : plus question de mérite ou de qualités professionnelles, c'est la naissance et l'ancienneté qui y donneront accès - alors que la société n'a jamais été aussi complexe à gérer et que la concurrence s'intensifie !

En 1878, la société affiche le premier bilan déficitaire de toute son histoire. Manque de souplesse, faible automatisation, production de routine... Las de n'être jamais écouté, Charles Monnin, fils d'Auguste Monnin et de Catherine Japy, démissionne en 1878 de son poste de gérant. La direction est à nouveau réorganisée, mais avec des déséquilibres dans les répartitions entre les branches. L'incapacité de certains gérants Japy est dénoncée par d'autres,

ce qui ajoute à la dislocation du bloc familial. Enfin, Henri Japy (1848-1935) s'oppose à sa famille sur des questions d'ordre social (*M. Henri Japy et le seul parmi les Japy qui se soit préoccupé de soulager la misère des ouvriers. Il a pris dans sa poche (pour leur donner) ce que les autres refusent de prendre sur leur bénéfices*). Il intervient même en 1899 pour empêcher qu'une grève ouvrière soit réprimée par la violence et la presse fait grand bruit autour du retrait qui lui est fait de ses attributions de directeur par le reste de la famille dirigeante.

Localement, la famille Japy se voit ainsi progressivement moins écoutée et moins suivie par ses ouvriers. Le scandale Steinhell (Marguerite Japy, épouse Steinhell, est la maîtresse de Félix Faure et voit en 1908 son mari et sa mère assassinés chez elle dans des circonstances mystérieuses) ajoute encore au désordre.

### **Le déclin**

En 1920, pour la première fois, des actions de la société sont proposées aux Beaucourtois et aux familles proches, mais cela n'empêche pas les grèves de revendications salariales. Une cité Adolphe Japy est bâtie en 1928. Mais le conservatisme, le vieillissement du matériel et des membres dirigeants, les modifications de l'environnement social et concurrentiel amènent de 1934 à 1937 des bilans désastreux.

L'arrivée dans l'entreprise de Worms, tant sur le plan financier que sur celui de la gestion, paraît assurer la survie ; la faillite est évitée de peu mais le prestige de la société est fortement ternie. En 1942, les activités se répartissent entre : quincaillerie (46 %), machines à écrire (34 %), électro-mécanographie (14 %), horlogerie (6%).

L'arrivée au pouvoir d'une nouvelle génération de gérants ne plus enrayer le déclin. La branche horlogerie est cédée au groupe Jazz en 1955. L'activité de mécanographie est cédée au groupe suisse Hermès-Paillard, qui liquide en deux ans la fabrication de machines à écrire ; le reste est cédé au groupe Alstom en 1977. Le fondateur de la société était un Frédéric Japy. C'est un Frédéric, fils d'Henri Japy, qui sera le dernier administrateur familial de l'entreprise.

Marie-Odile MERGNAC

#### Sources:

- Pierre Lamard, *Histoire d'un capital familial au XIXème siècle : la capital Japy, Société belfortaine d'émulation*, 1984
- *Who's who*, éditions Jacques Lafitte
- Frédéric Japy : *Initiatives de collaborations entre les organisations patronales et ouvrières, 1940*
- Robert Plain : *Entre Monts et Gramont, ou l'archipel Japy*.

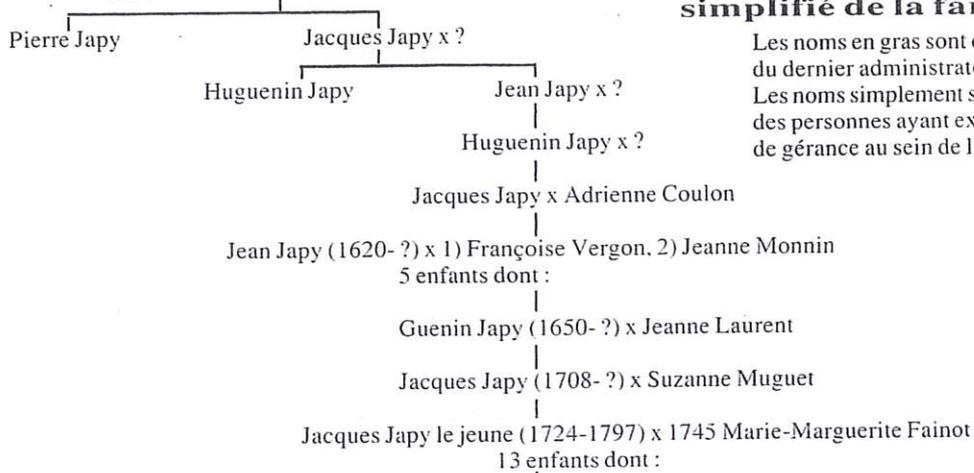


Frédéric Japy et  
son épouse Cathérine  
Suzanne Marguerite Amstutz

### Arbre généalogique simplifié de la famille Japy

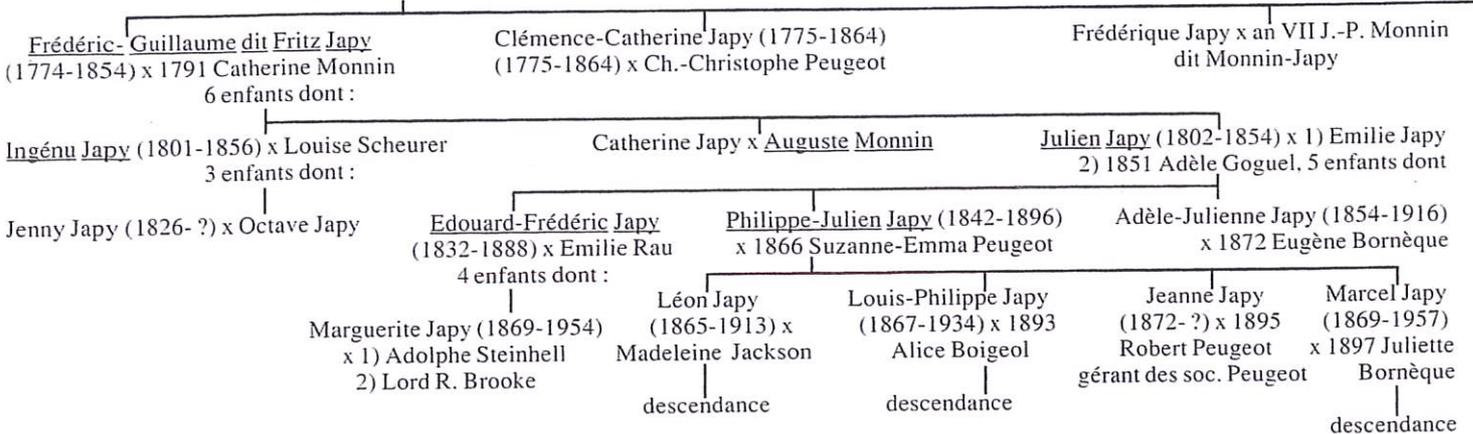
Les noms en gras sont ceux du créateur et  
du dernier administrateur Japy  
Les noms simplement soulignés sont ceux  
des personnes ayant exercé des fonctions  
de gérance au sein de l'entreprise.

Jacques Japy (de Pierrefontaine) x Jeanne Viénot



**Frédéric Japy créateur de l'entreprise.**  
(1749-1812) x 1773 Catherine Amstutz  
16 enfants dont

Judith Elisabeth Japy  
(1761-1822) x 1788 David Peugeot





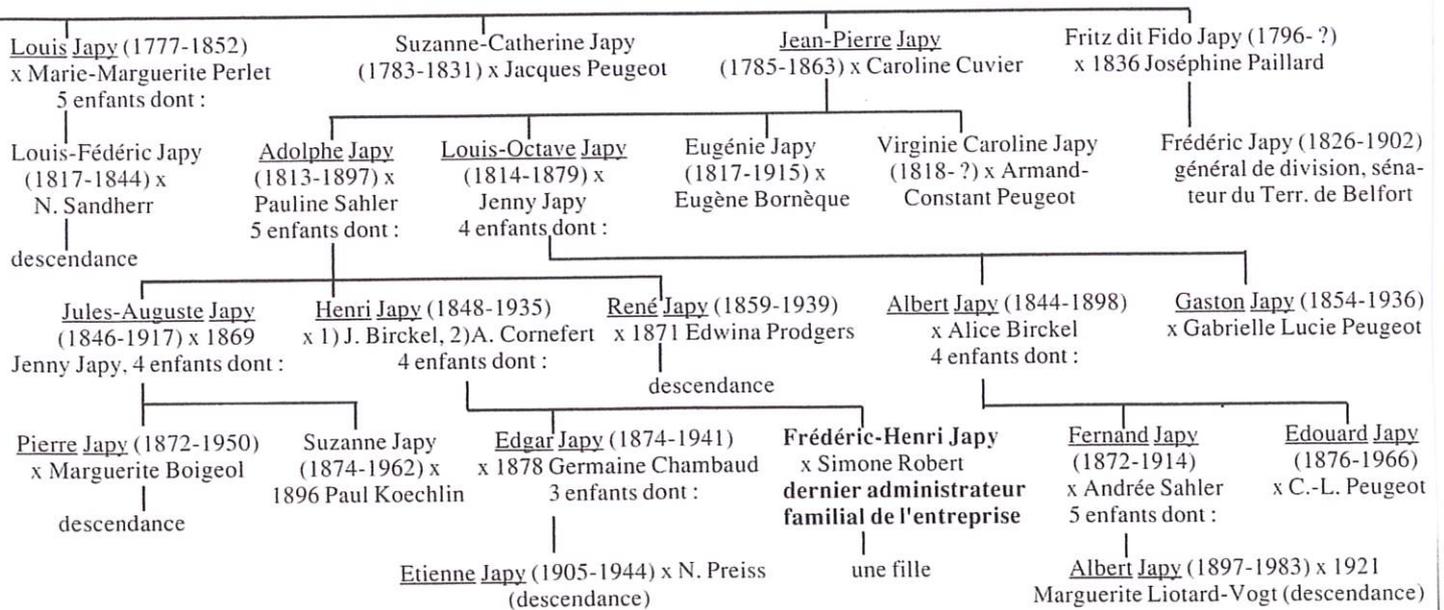
Louis-Frédéric Japy.



Frédéric-Guillaume Japy.



Jean-Pierre Japy



## ASCENDANCE DE LOUIS SCHWEITZER

Sorti de l'Ecole nationale d'administration, Louis Schweitzer a mené une carrière exemplaire qui l'a placé à la tête de la société Renault.

Cette étude a bénéficié des nombreux travaux généalogiques qui ont été consacrés à la parentèle célèbre de Louis Schweitzer, (cf. bibliographie).

Son grand-père paternel, Paul Schweitzer, était le frère du célèbre docteur Albert Schweitzer, pasteur, organiste et fondateur de l'hôpital de Lambaréné au Gabon, qui reçut le prix Nobel de la paix en 1952. Sa grand-mère paternelle, Emma Munch, était la soeur de Charles Munch, un des grands chefs d'orchestre français. Sa famille maternelle est à l'origine de la célèbre brasserie de Kronenbourg.

### Les origines géographiques

Les origines géographiques des seize quartiers de Louis Schweitzer sont essentiellement alsaciennes.

Les ancêtres paternels de Louis Schweitzer sont concentrés dans la Basse Alsace et, plus précisément, à Pfaffenhoffen pour les Gerst et les Staskopf. La branche maternelle des Schweitzer, représentée par les Schillinger, a une origine lointaine wurtembergeoise.

La famille Diffiné est, selon les travaux de Robert Lutz, "de souche huguenote, mais de l'Est de la France, sans doute de Lorraine" ("Les ancêtres d'Albert Schweitzer", cf. C. Wolff, CG Alsace). Quant aux Kessel, ils nous entraînent en Haute Alsace, dans le canton de Ribeauvillé. La famille Flach est une famille notable de Villé, chef-lieu de canton du Bas-Rhin) ; son installation à Strasbourg date de la Réforme.

La famille Hatt, qui dans l'Alsace actuelle, représente la solide prospérité industrielle, est issue d'un chanoine. Originaires de Spire, ville d'Allemagne, sur le Rhin, ses représentants passent à la Réforme en 1526. Dès 1527, les Hatt comptent parmi les bourgeois de Strasbourg. Leur descendance fut nombreuse. Spécialisés dans le commerce des draps et de la teinture, par le jeu des alliances certains d'entre eux deviennent maîtres-brasseurs. Deux importantes affaires de brasserie, Kronenbourg et la brasserie de l'Espérance sont exploitées par deux branches différentes.

Installés à Mulhouse au XVIIème siècle, mais d'origine suisse, les Koechlin occupent une place importante dans le monde des affaires. Auguste Dollfus donne comme origine, dans son ouvrage intitulé "Tableaux généalogiques de la famille Kochlin", avant leur établissement

à Zurich, le pays de Saint-Gall. Cette origine est prouvée par un document datant de 1374 ; Saint-Gall fut rattaché en 1451, à la Confédération suisse.

Célestine Simon et Charles Simon sont frère et soeur, enfants d'un pasteur qui exerça son ministère à Paris, à Muttersholtz (Bas-Rhin), puis à Niederbronn-les-Bains (Bas-Rhin), en Alsace et dont le grand-père était imprimeur à Strasbourg. Charles Simon (n°14), directeur de la compagnie de Réassurances, est devenu citoyen helvétique en 1915. Son épouse, Jeanne Céline Kablé (n°15), descendait par sa grand-mère maternelle, Cécile Laurence Oberkampf (n°63) de Christophe Philippe Oberkampf (1738-1815). Son grand-père, Henri François Delaroche (n°62), dont le père Michel fut conseiller général de la Seine-inférieure, député et maire du Havre en 1830, avait des ancêtres suisses, du canton de Genève pour les Delaroche, du canton de Vaud pour les Delessert. Certains se sont illustrés dans la médecine et la famille a fourni plusieurs pasteurs.

### **La fécondité**

Une fécondité qui tend à décroître et se stabilise dès la troisième génération à deux enfants par couple.

Les générations passées ont eu une nombreuse descendance qui, bien loin d'être un handicap, fut par le jeu des alliances, positif : des noms illustres, des fortunes importantes et une reconnaissance publique.

Le couple Schweitzer-Schillinger compta six enfants, quatre filles et deux garçons de 1873 à 1882. Les deux premières naissances eurent lieu à Kaysersberg (Haut-Rhin), les suivantes à Gunsbach (Haut-Rhin) où s'éteignit une fillette, Emma, âgée de presque trois ans. Chrétien Schweitzer (n°32) se maria deux fois ; Catherine Heydt, épousée en 1813, lui donna trois enfants, soit un total de onze enfants ; de Catherine Moebs, il eut huit enfants, soit un total de onze enfants.

Jean Jacques Schillinger (n°18) épouse à Colmar ((Haut-Rhin), le 24 mars 1830, Marie Salomé Graff, fille d'un tanneur, qui s'éteindra en 1839 après avoir donné quatre enfants dont deux morts au berceau. Sa seconde épouse, Caroline Kessel (n°19), originaire de Riquewihr (Haut-Rhin), avait deux frères : Jean et Théodore.

Le couple Munch-Simon eut deux filles et quatre fils. Ernest Munch (n°10) avait deux frères, Eugène et Geoffroi qui furent tous deux professeur de musique, le premier à Mulhouse (Haut-Rhin), et le second à Wissembourg (Bas-Rhin).

La descendance Hatt fut nombreuse. Le ménage Hatt-Koechlin éleva quatre enfants, une fille et trois garçons, nés à Bâle (Suisse), le troisième à Schiltigheim (Bas-Rhin) et le dernier à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne) ; ces lieux de naissance retracent le parcours professionnel de Jean Jacques Hatt (n°12). Mariés en 1839 à Strasbourg, Philippe Jacques Hatt (n°24) et Caroline Huss (n°25) eurent huit enfants de 1840 à 1854; tous virent le jour à Strasbourg.

Charles Louis Kablé (n°30), remarié au Havre en 1880 à Emma Breedaart, eut au total six enfants. Sa fille, Marguerite, eut trois enfants, tous nés à Zurich (Suisse) et de nationalité helvétique.

## **La mortalité**

L'espérance de vie a fait un bond d'une vingtaine d'années en quatre générations. Sur les 35 décès recensés, 30 ont eu lieu après 60 ans.

Emma Munch (n°5) s'est éteinte quelques jours seulement avant son 99ème anniversaire.

Plus d'un tiers des décès a eu lieu après 75 ans, dont la moitié après 85 ans.

## **La mobilité sociale**

L'enseignement est une tradition dans la famille Schweitzer. Les ancêtres de Louis Schweitzer furent maîtres d'école tout en exerçant une activité telle que l'orfèvrerie, le tissage ou en remplissant leur ministère comme pasteurs.

Dans la famille Heydt, on est forestier pendant cinq générations. Teinturiers à Brumath ou meuniers à Pfaffenhoffen, les Gerst et les Stoskopf ont pratiqué des métiers, typiques de la vie de leur cité.

La famille Schillinger dont un des membres est charcutier à Strasbourg est d'origine rurale.

Successivement, directeur de la brasserie de l'Espérance, puis directeur d'une succursale à Ivry-sur-Seine, Jean Louis Hatt (n°96), fils de Jean, le fondateur de l'Espérance, acquit la brasserie le 6 juillet 1780. Il avait épousé en premières noces, la même année, Anne Barbe Keller, fille d'un vitrier, dont il eut trois fils : Jean Louis, Philippe Jacques (n°48), et Jean Georges. Sa seconde femme, Catherine Barbe Flach, épousée en 1792, lui donna six enfants.

Philippe Jacques Hatt (n°48) prit la suite de son père comme brasseur de l'Espérance et fut l'un des premiers à étendre sa clientèle jusqu'à Paris. Il fut le premier syndic des brasseurs de Strasbourg. Marie Catherine Rothenbach (n°49), son épouse, originaire de Wasselonne, lui donna cinq enfants.

Dès 1604, Hartmann Koechlin, tonnelier à Mulhouse, reçut pour lui et ses descendants directs les pleins droits de bourgeoisie. Josué Emile Koechlin (n°26), meunier à Haatzigt, puis à la Haye aux Pays-Bas, était le fils d'un manufacturier installé à Mulhouse (Haut-Rhin) ; Charles Joseph Emile Koechlin, (n°52) fut un géologue distingué, maire de Mulhouse de 1852 à 1863 comme son père l'avait été, de 1811 à 1814. Membre du Conseil général du Haut-Rhin, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur.

Les relations familiales sont nouées avec les milieux protestants et cette ascendance est le reflet d'une dynastie protestante. Les familles rencontrées appartiennent à la bourgeoisie comptant parmi ses membres des notables. Les généalogies étudiées plus avant dans les ouvrages figurant ci-après ont fait découvrir la présence d'un implexe d'ancêtres dans le milieu strasbourgeois.

# TABLEAU DÉTAILLÉ

N°	Noms et prénoms	Dates et lieux de naissance	Dates et lieux de mariage	Dates et lieux de décès	Professions et Titres
<b>PREMIERE GENERATION</b>					
1	Schweitzer Louis Pierre Jean	08.07.1942 Genève (Suisse)	20.12.1972 Paris		Inspecteur des Finances PDG de Renault
<b>DEUXIEME GENERATION</b>					
2	Schweitzer Pierre Paul	29.05.1912 Strasbourg (67)	21.07.1941 Vandoeuvres (Suisse)		Inspecteur des Finances
3	Hatt Catherine Wynanda	07.12.1919 Strasbourg (67)			
<b>TROISIEME GENERATION</b>					
4	Schweitzer Paul	29.06.1882 Gunsbach (68)	15.06.1911 Strasbourg (67)	30.10.1967 Gunsbach (68)	Industriel
5	Munch Emma	20.05.1886 Strasbourg (67)	13.05.1985 Gunsbach (68)		
6	Hatt Pierre	25.08.1890 Charenton-le- Pont (94)	21.12.1918 Waedenswil (Suisse)	26.04.1965 Genève (Suisse)	Ingénieur
7	Simon Jeanne Louise	27.05.1899 Zurich (Suisse)		01.11.1982 Vandoeuvres (Suisse)	
<b>QUATRIEME GENERATION</b>					
8	Schweitzer Louis Théophile	21.03.1846 Pfaffenhoffen (67)	01.05.1872 Muhlbach (68)	05.05.1925 Gunsbach (68)	Pasteur
9	Schillinger Adèle	01.10.1842 Muhlbach (68)		03.07.1916 Gunsbach (68)	
10	Munch Ernest	31.12.1859 Niederbronn (67)		01.04.1928 Strasbourg (67) après 1933	Organiste Prof. d'orgue
11	Simon Célestine				
12	Hatt Jean Jacques	06.09.1852 Strasbourg (67)	25.08.1880 Rijswik (Hollande)	13.12.1920 Richen-Bâle (Suisse) vers 1941 Le Vésinet (78)	Directeur brasserie
13	Koechlin Jeanne Wynanda	28.05.1861 Haagzigt (Hollande) vers 1862	vers 1896	vers 1942 Zurich (Suisse) vers 1939 Zurich (Suisse)	Directeur Cie assurance
14	Simon Charles				
15	Kablé Marguerite	06.11.1870 Le Havre (76)			
<b>CINQUIEME GENERATION</b>					
16	Schweitzer Philippe Chrétien Charles	20.07.1817 Eckwersheim (67)	23.02.1841 Pfaffenhoffen (67)	09.02.1900 Pfaffenhoffen (67)	Instituteur Md épicier Organiste
17	Gerst Marie Louise	04.08.1816 Pfaffenhoffen (67)		07.02.1904 Pfaffenhoffen (67)	
18	Schillinger Jean Jacques	13.08.1801 Strasbourg (67)	05.08.1840 Riquewihr (68)	24.02.1872 Muhlbach (68)	Pasteur Organiste
19	Kessel Caroline	21.09.1803 Riquewihr (68)		30.01.1873 Kaysersberg (68)	
20	Munch Geoffroi dit Eugène	07.05.1830 Wangen (67)	15.02.1856 Brumath (67)		Instituteur
21	Wolffhugel Salomé	30.06.1832 Brumath (67)			
22	Simon Geoffroi Frédéric	22.08.1834 Strasbourg (67)	17.10.1860 Ribeauvillé (68)	09.12.1919 Niederbronn (67)	Pasteur
23	Appenzeller Marguerite Louise	15.01.1835 Ribeauvillé (68)			
24	Hatt Philippe Jacques	16.11.1813 Strasbourg (67)	03.09.1839 Strasbourg (67)	24.10.1883 Guindalos (64)	Brasseur
25	Huss Caroline	13.09.1819 Strasbourg (67)		14.02.1902 Guindalos (64)	
26	Koechlin Josué Emile	16.12.1830 Mulhouse (68)	15.05.1856 Mulhouse (68)	après 1892 La Haye (?) (Hollande) après 1892 La Haye (Hollande)	Minotier
27	Nicola Wynanda	11.11.1837 Mulhouse (68)			
28	Simon Charles	Alsace			Pasteur
29					
30	Kablé Charles Louis	15.10.1839 Brumath (67)	25.02.1867 Le Havre (76)	03.01.1903 Le Havre (76)	Négociant
31	Delaroche Octavie Julie	Février 1847 Ingouville (76)		13.06.1875 Le Havre (76)	



*Deux grands-oncles célèbres :  
le docteur Albert Schweitzer,  
prix Nobel de la Paix en 1952, (à gauche)  
félicitant le chef d'orchestre Charles Munch,  
après un concert le 21 juin 1954.*

## Bibliographie

- "Christophe-Philippe Oberkamp. Sa famille et sa descendance." de Michel Sementéry, Editions Christian, 1990 (pages 157 à 187).
- "A la découverte de leurs racines" de Joseph Valynseele et Denis Grand. ICC, 1988 (page 176).
- "Les 32 quartiers d'ascendance du chef d'orchestre Charles Munch (1891-1968)". Article de Christian Wolff, extrait du bulletin n°85, 1989-1 du Cercle généalogique d'Alsace.
- "Les ancêtres d'Albert Schweitzer" de Christian Wolff, Cercle généalogique d'Alsace, 1978.
- "Recueil généalogique de la bourgeoisie ancienne" d'André Delavenne, Paris, 1954-1955, volume 2.
- "Les Say et leurs alliances" de Joseph Valynseele, Paris, 1971.
- "Ancêtres" de Jacques Hatt, Paris, 1965.
- "Livres d'or de la ville de Mulhouse" de N. Ehram et L. Schoenhaupt, Mulhouse, 1893.
- "Histoire et généalogie de la famille Hofer" de J.G. Dardel.
- "Généalogie Koechlin" d'Henri Koechlin, Amsterdam, 1976.
- "Histoire généalogique de la famille Mieg" de Pierre Mieg, Mulhouse, 1934.
- "Ascendance de Charles Munch". Article de Myriam Provence paru dans le numéro 96 de Généalogie Magazine (Juillet-Août 1991).

Cf. le numéro 105 de Généalogie Magazine, (Juillet-Août 1991).



*Le pasteur Louis Schweitzer et son épouse Adèle Schillinger, arrière-grands-parents de Louis Schweitzer..*